

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU BASSIN D'AURILLAC

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU LUNDI 26 SEPTEMBRE 2016

La séance est ouverte à 20 heures 35, sous la présidence de M. Jacques MÉZARD, Président de la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac.

M. LE PRÉSIDENT.- Mes chers Collègues, je vais procéder à l'appel.

Mme AMALRIC Catherine : présente

Mme APCHIN Ginette : présente

M. ASTRUC Jean-Pierre : présent

Mme BENECH Valérie : présente

Mme BENITO Patricia : présente

Mme BIGEON Michèle : présente

M. BRUEL Jean : présent

Mme BRUGERON Angélique : présente

M. BRUNEAU Alain : présent

Mme CHASTEL Christelle : absente, représentée par M. Jean-Luc LENTIER

M. CHAUSI Serge : présent

M. CHAUSY Jean-Marie : absent, suppléé par M. Jean-Luc TOURLAN

M. CORNET Roland : présent

Mme COSTES Josiane : présente

M. COUDON Alain : absent

Mme COURCHINOUX Agnès : absente, représentée par M. Gérard PRADAL

M. CRUEGHE Thierry : absent, suppléé par M. Marc FLAGEL

M. DABERNAT Jean-Pierre : présent

M. DAIX Christian : absent, représenté par Mme Sylvie LACHAIZE

M. DALL'AGNOL Xavier : présent

M. DELAMAIDE Charly : présent

Mme DELPUECH Geneviève : absente, suppléée par M. Patrick EVEILLARD

M. DELPUECH Guy : absent, suppléé par M. Louis ESTEVES

M. FABRE Daniel : absent, représenté par Mme Nathalie GARDES

M. FABRE Philippe : présent

Mme FLEY Claudine : présente

M. FLORY Daniel : présent

M. FRÉCHOU Stéphane : présent

Mme GARDES Nathalie : présente

M. GASTON Christian : absent, représenté par M. Christian POULHES

Mme GINEZ Bernadette : présente

M. GODBARGE Frédéric : présent

M. GRANIER Philippe : présent

Mme GREIVELDINGER Valérie : absente, représentée par M. Henri MANHES

M. JABIOL Michel : présent

M. JUILLARD Georges : présent

Mme LABLANQUIE Michelle : présente

Mme LACHAIZE Sylvie : présente

Mme LADRAS Evelyne : présente

Mme LAUBIE Paulette : présente
 M. LENTIER Jean-Luc : présent
 Mme LOUBEYRE Nicole : présente
 Mme LOURS Marie-Pierre : absente, représentée par Mme Michelle LABLANQUIE
 M. MADAMOUR Patrick : absent
 M. MANHES Henri : présent
 M. MARCASTEL Géraud : présent
 Mme MARIOU Sylvie : absente, représentée par Mme Valérie BENECH
 Mme MARTINEZ-SEVERAC Jacqueline : présente
 Mme MARTY Florence : absente, représentée par M. Pierre MATHONIER
 M. MATHONIER Pierre : présent
 M. MAURÉ Roger : présent
 Mme MAUREL Magali : présente
 M. MAURS Philippe : présent
 M. MÉZARD Jacques : présent
 M. MOINS Jean-Antoine : présent
 M. NICOLAS Jean-Paul : présent
 M. PAGIS René : absent, représenté par M. Christophe PESTRINAUX
 M. PAPON Daniel : présent
 M. PESTRINAUX Christophe : présent
 M. PICARD Jean-Pierre : présent
 M. POULHES Christian : présent
 M. PRADAL Gérard : présent
 M. PRAX Jean-Louis : présent
 M. RODIER Jean-François : présent
 M. ROUME Jean-Pierre : présent
 M. ROUSSY Michel : présent
 Mme SOULA Anne : absente, représentée par M. Bernard TIBLE
 M. TIBLE Bernard : présent
 Mme VALAT Denise : présente
 M. VIDAL Jean-Louis : présent

ADOPTION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 4 JUILLET 2016

Nous avons tout d'abord l'adoption du procès-verbal du dernier Conseil du 4 juillet. Y a-t-il des questions ou des observations sur ce procès-verbal ? Je n'en vois pas. Il est donc adopté à l'unanimité.

COMMUNICATIONS DE MONSIEUR LE PRÉSIDENT

Avant de passer à l'examen des délibérations du groupe A et du groupe B, quelques informations.

D'abord, sur l'intercommunalité et l'application de la loi NOTRe et des projets de fusion. M. le Préfet communiquera mercredi, dans la matinée, pour indiquer quelles sont ses décisions. A la suite de ses décisions, il n'y aura pas lieu de recourir à une réunion de la C.D.C.I.

Deuxième information. Je suis allé samedi dernier à Massiac où les Ministres HORTEFEUX et MARLEIX présentaient les Contrats Régionaux dits de Ruralité, et cela intéresse dans l'immédiat 24 communes, c'est-à-dire toutes les communes, sauf la Ville d'Aurillac et évidemment la Communauté d'Agglomération en tant que telles.

Mais c'est une bonne nouvelle pour les 24 autres communes : alors que sont exclues de ces deux contrats toutes les communes des communautés urbaines et toutes les communes à l'intérieur des métropoles, cette exemption ne concerne pas les communautés d'agglomération. C'est-à-dire que toutes les communes de la CABA jusqu'à 2 000 habitants pourront bénéficier de ces contrats à partir de dossiers de 3 000 € jusqu'à des dossiers de 500 000 €, et ce sont des enveloppes de 30 M€ sur trois ans, c'est-à-dire 10 M€ par an, à un taux maximal de 40 %.

Pour les communes de plus de 2 000 habitants et jusqu'à 20 000, il y a donc un autre type de contrat pour des communes dites de « centres bourgs » avec les mêmes types de critères de fonctionnement. Ce qui veut dire que, sur ces dossiers-là, ce qui changera, c'est que la Région ne nous expliquera pas ce que nous devons faire, mais qu'elle apportera de l'aide aux projets que vous avez car vous êtes censés connaître les projets de vos communes. Mais c'est quand même plutôt une bonne nouvelle pour nos 24 communes.

Autre information. Sur le projet de Schéma Régional de Développement Économique, nous avons envoyé à toutes les communes et à tous les membres de la Commission du Développement Économique le document sur lequel nous avons travaillé, en vous demandant, pour ceux qui le souhaitent, de faire des observations. Nous avons mis un délai jusqu'à demain, je le rappelle ; ce n'est pas à 24 heures près, mais pour ceux qui souhaiteraient ajouter des observations au document que nous vous avons envoyé, il serait bon de le faire d'urgence.

Une nouvelle plutôt bonne aussi, c'est que, sur le dossier des Territoires à Énergie Positive, la Ministre de la Transition Énergétique, Mme ROYAL, nous a envoyé un courrier pour dire que la Communauté d'Agglomération et la Ville d'Aurillac étaient fléchées pour 500 000 €, ce qui est quand même plutôt une bonne nouvelle. C'est acté, c'est donc fait.

Sinon, nous aurons à l'ordre du jour –mais nous y reviendrons– le Contrat avec le Département, et puis un certain nombre de dossiers sur lesquels nous pourrions revenir avec des éléments que nous projeterons.

Voilà ce que je voulais dire, en préambule, comme nouvelles sur des dossiers importants pour nous.

ADOPTION GLOBALE DES DÉLIBÉRATIONS DU GROUPE A

Sur les délibérations, nous avons les délibérations du groupe A. Je vous propose de voter globalement sur ces délibérations. Y a-t-il des demandes d'explication ou des observations sur des délibérations du groupe A ? Je n'en vois pas. Je mets donc ces délibérations aux voix.

Y a-t-il des votes contre ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

Les délibérations inscrites en groupe A sont adoptées à l'unanimité. Je vous remercie.

Nous pouvons passer tout de suite à l'examen de la décision modificative n° 2016/119, dont le rapporteur est M. le Vice-Président en charge des Finances, M. JUILLARD.

DÉLIBÉRATION N° 2016/119 : DÉCISION MODIFICATIVE 20 16/02
Rapporteur : M. JUILLARD

M. JUILLARD.- Merci, Monsieur le Président. C'est la deuxième décision modificative. Elle concerne le Budget Principal dans ses deux sections et les budgets de l'Eau, de l'Assainissement et des TDMA.

Sur le Budget Principal, en section d'investissement, deux études liées à la Politique de la Ville sont projetées, et il s'agit d'ouvrir les crédits nécessaires à leur réalisation.

La première concerne la définition du projet urbain du Quartier Prioritaire de Marmiers, cette étude devant bénéficier d'une subvention FEDER à hauteur de 60 % et de cofinancements de la Ville d'Aurillac et de Logisens.

La seconde étude porte sur le peuplement et la programmation de l'habitat à l'échelle du territoire, notamment urbain, de la CABA.

En section de fonctionnement, un complément de crédits est inscrit pour des prestations de communication et de représentation de la CABA dans le cadre du marché avec la SAOS Stade Aurillacois.

De plus, des crédits globaux sont affectés aux attributions de compensation car l'attribution de compensation de la Ville d'Aurillac est revue à la baisse étant donné le transfert de personnel pour la compétence « PLU » qui a été transféré à la CABA et l'adhésion au service ADS. Cela représente environ 106 000 € de baisse en année pleine en 2017, un peu moins en 2016.

Sur le Budget de l'Eau, divers ajustements entre les comptes doivent être opérés au vu de l'avancement des différents projets portés par ce service.

La principale modification concerne les travaux sur les puits de forage. Au regard du faible écart et du manque de garantie de résultat, les travaux de régénération initialement prévus sont transformés en création de nouveaux puits. Cela entraîne un transfert de crédits entre la section de fonctionnement et la section d'investissement.

Sur le Budget de l'Assainissement, il s'agit surtout de modifications entre les comptes à l'intérieur de chaque section.

Une augmentation des crédits est également prévue pour l'encaissement et le reversement (montants strictement identiques) des subventions aux particuliers pour la réhabilitation des systèmes d'assainissement non collectif, dans le cadre du programme avec l'Agence de l'Eau Adour Garonne, le prolongement de cette action sur une année supplémentaire permettant d'espérer un taux de réalisation final plus proche de l'objectif maximal initial.

Sur le Budget des TDMA, des crédits complémentaires sont nécessaires sur le chapitre 20 pour permettre notamment l'acquisition de logiciels.

Vous avez les détails dans les tableaux qui sont joints à la délibération.

Il est proposé au Conseil Communautaire d'adopter la Décision Modificative n° 2016/02 en tant qu'elle concerne le Budget Principal de la CABA et les Budgets annexes de l'Eau, de l'Assainissement et des TDMA.

Voilà, Monsieur le Président, ce que je pouvais dire sur cette délibération.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci, Monsieur JUILLARD. Y a-t-il des questions sur cette décision modificative qui ne change pas beaucoup de choses dans notre budget ? Pas d'observations. Je mets donc cette délibération aux voix.

Y a-t-il des votes contre ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

La délibération n° 2016/119 est adoptée à l'unanimité. Je vous remercie.

Je redonne la parole à M. JUILLARD qui va nous trouver des recettes complémentaires.

**DÉLIBÉRATION N° 2016/120 : TAXE SUR LES SURFACES COMMERCIALES –
MODIFICATION DU COEFFICIENT MULTIPLICATEUR
Rapporteur : M. JUILLARD**

M. JUILLARD.- Oui... Il s'agit de modifier le coefficient multiplicateur de la TASCOM, qui est la Taxe sur les Surfaces Commerciales.

Pour mémoire, on vous rappelle que cette taxe s'applique sur les surfaces de vente de plus de 400 m², que c'est un barème progressif en fonction du chiffre d'affaires au mètre carré et qu'elle n'est pas exigible en deçà de 460 000 € de chiffre d'affaires.

La CABA relève du régime de la TASCOM depuis 2011. Elle dispose d'un pouvoir de taux. Celui-ci se traduit à travers l'application d'un coefficient multiplicateur qui est encadré et qui doit être compris entre 0,8 et 1,2, et en plus qui ne peut pas varier de plus de 0,05 point par an.

En 2011, notre collectivité avait fixé le taux à 1,05, puis en 2014 à 1,10.

Il vous est proposé aujourd'hui de porter ce taux à 1,15.

Il vous est également précisé que si la Zone de la Sablière avait vu le jour, nous aurions pu peut-être éviter ce type d'augmentation de par le produit complémentaire que cela pouvait entraîner.

Nous sommes dans un système déclaratif. Le dernier paragraphe vous rappelle que nos services se sont appuyés sur un cabinet spécialisé qui a recensé de nombreuses anomalies déclaratives. Il a donc été demandé à la Direction des Finances Publiques de conduire les vérifications et contrôles nécessaires, et plusieurs de ces signalements ont abouti à des redressements fiscaux ou à des procédures qui restent en cours.

Il vous est proposé :

- de fixer à 1,15 le coefficient multiplicateur applicable au tarif de la TASCOM à compter de l'exercice 2017 ;
- de charger M. le Président de notifier cette décision à la Direction Départementale des Finances Publiques.

En sachant que le produit recouvré sur le dernier exercice représente un montant autour de 800 000 €.

Voilà, Monsieur le Président, pour la présentation de cette délibération.

M. LE PRÉSIDENT.- C'est une recette qui n'est pas négligeable. Comme vous le savez, depuis 2001, nous avons pour principe de ne pas augmenter les taux de nos impôts, que ce soit au niveau autrefois de la Taxe Professionnelle que nous percevions ou maintenant de l'impôt sur les ménages, la Taxe d'Habitation, ou sur les autres impôts économiques. Nous n'avons fait qu'une seule exception sur cette Taxe sur les Surfaces Commerciales, considérant que ce sont des surfaces de plus de 400 m² avec un chiffre d'affaires supérieur à 460 000 € et que, très clairement, ce n'est pas cela qui va mettre en difficulté les entreprises concernées, compte tenu de ce que cela donne globalement. Effectivement, comme l'a rappelé Georges, nous nous sommes rendus compte, en essayant d'avoir un certain nombre de renseignements, et en regardant discrètement quels étaient les chiffres d'affaires déclarés, qu'il y avait un certain nombre d'anomalies puisque c'est un impôt déclaratif et que l'optimisation fiscale –que, Monsieur le Maire d'Aurillac, vous connaissez bien– fait qu'elles cherchent, pour certaines, ce qui est logique d'ailleurs, à payer le minimum.

Nous avons donc confié à un cabinet spécialisé le soin de regarder tout cela, et il y a quelques procédures de redressement en cours. Ce n'est pas une augmentation considérable, mais je crois que dans les circonstances actuelles, c'est tout à fait raisonnable et que, compte tenu de l'évolution de notre Dotation Globale de Fonctionnement, en particulier cette année, toute recette complémentaire doit être prise avec satisfaction.

Je vous indique aussi, au niveau des recettes, que nous allons avoir cette année une recette des IFRER, c'est-à-dire des recettes sur, par exemple, les centrales photovoltaïques au sol qui vont croître de manière significative ; je n'ai pas encore les chiffres, mais j'ai encore croisé le Directeur Départemental des Finances Publiques, il y a quelques jours, qui m'a indiqué que les choses avançaient bien, parce que nous constatons qu'il y avait un peu de retard, mais c'est loin d'être négligeable. Voilà ce que je pouvais vous dire sur cette délibération.

Y a-t-il des questions là-dessus ? Pas de questions. Je mets donc aux voix la délibération.

Y a-t-il des votes contre ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

La délibération n°2016/120 est adoptée à l'unanimité. Je vous remercie.

Je passe la parole à M. ROUSSY pour le marché public relatif à l'animation du programme de la CABA d'aide à l'amélioration de l'habitat privé.

DÉLIBÉRATION N° 2016/121 : MARCHÉ PUBLIC RELATIF A L'ANIMATION DU PROGRAMME DE LA CABA D'AIDE A L'AMÉLIORATION DE L'HABITAT PRIVÉ

Rapporteur : M. ROUSSY

M. ROUSSY.- Merci, Monsieur le Président. La délibération a vocation à autoriser le lancement de la mise en concurrence sur ce Programme d'Amélioration de l'Habitat. Vous savez que notre Programme d'Intérêt Général est terminé depuis le mois de juin, que nous avons conventionné avec le Conseil Départemental pour, dans la période intermédiaire, assurer une continuité dans les financements et dans la communication vis-à-vis des habitants de nos communes. Cette affaire-là continue à fonctionner avec le même prestataire qu'est SOLIHA.

Nous avons, pour mémoire, une OPAH sur la ville d'Aurillac qui se déroule et qui se terminera au mois de mars.

Par ailleurs, les discussions que nous avons avec l'État, en l'occurrence l'ANAH, nous conduisent à penser que nous devrions être prêts à signer une convention applicable à partir du 1^{er} janvier prochain pour continuer notre système d'aides, globalement dans les mêmes conditions que ce que nous avons aujourd'hui, avec un certain nombre de priorités qui sont en cours d'évaluation puisque nous sommes en phase d'analyse aujourd'hui. Nous devons prendre la délibération pour être prêts au 1^{er} janvier, compte tenu des délais de mise en concurrence. Alors nous sommes un peu en avance de phase parce que la convention avec l'ANAH n'est pas encore signée ; nous espérons l'avoir et vous la présenter au prochain Conseil Communautaire, mais compte tenu des délais, avec trois mois supplémentaires, nous risquons en janvier et en février de ne pas avoir d'opérateur.

Voilà donc ce qui est proposé dans cette délibération ; c'est de prendre un marché à bons de commande. Compte tenu de l'intérêt de l'opération –et j'en profite pour vous donner les chiffres définitifs puisque les évaluations sont faites maintenant– de notre Programme d'Intérêt Général, sachez que pour 700 000 € cumulés que la CABA a mis dans l'opération, ce sont plus de 8 M€ de travaux qui ont été réalisés. C'est donc un effet levier de 1 à 11, sachant qu'il y avait effectivement 2,8 M€ de subventions venant de l'État.

Dans l'évaluation qui a été faite, 40 % des personnes interrogées ont dit que c'était la subvention qui avait déclenché les travaux, que sans subvention, les gens n'auraient pas donné suite et n'auraient pas engagé ces travaux-là. Sachant que le panier moyen est très petit, que ce sont des petits travaux qui aident les personnes, soit sur les aspects de performance énergétique, soit sur les dimensions d'adaptation du logement pour le maintien à domicile. Probablement que ces priorités seront maintenues dans le prochain programme, mais nous ne le savons pas.

Nous avons une autre interrogation, c'est sur la durée. C'est pour cela que vous verrez qu'il est précisé dans la délibération, que c'est trois ou cinq ans. Si c'est un Programme d'Intérêt Général, ce sera trois ans ; si c'est une OPAH, ce sera cinq ans. C'est cela la grosse différence, sachant que le type d'aide serait globalement le même.

Voilà ce que je voulais vous indiquer sur ce sujet-là. Vous avez, en termes de calibrage, deux hypothèses présentées :

- une hypothèse à 80 dossiers par an pour des propriétaires occupants. C'est la grosse masse.
- et une hypothèse à 150 dossiers. C'est une version haute, mais que nous n'excluons pas de pouvoir atteindre puisque jusqu'à présent, nous avons un taux de réalisation important.

Nous étions à 466 sur l'ensemble du PIG précédent, cela nous le constatons en fin d'opération évidemment. Mais le volume de cette affaire est important.

Une prestation supplémentaire serait intégrée dans la convention. C'est la possibilité de confier la gestion des fonds liés au paiement des travaux directement au prestataire. Ce qui accélère les paiements et simplifie les opérations pour les demandeurs.

Voilà, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, la délibération qui vous est soumise aujourd'hui.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci, Michel. C'est une délibération importante. On peut dire qu'au point de vue rapport qualité/prix, ce sont les meilleures opérations que nous pouvons faire pour le développement économique dans le secteur de l'artisanat et du bâtiment.

Sur l'OPAH de Développement Durable que nous avons menée de 2005 à 2010, le montant de travaux réalisés sur l'ensemble de la Communauté d'Agglomération était de l'ordre de 25 M€. C'est dire que c'est très important, et une bonne partie de ces travaux est générée par le lancement de l'opération et les subventions accordées.

Nous allons essayer d'avoir une nouvelle Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat. Ce que nous avons constaté aussi bien sur l'OPAH de Développement Durable que sur le dernier Programme d'Intérêt Général, c'est qu'il y a eu des dossiers dans toutes les communes de la Communauté d'Agglomération. Bien sûr, il y en a plus sur la ville centre ou sur Arpajon, mais il y a eu des dossiers dans toutes les communes, et je crois que cela aussi, c'est une excellente chose. Nous allons donc faire le maximum pour obtenir le déclenchement définitif de cette nouvelle opération. Les artisans du bâtiment sont très en attente de cette nouvelle opération programmée.

Y a-t-il des questions là-dessus ?

M. PRADAL.- Ce ne sont pas des opérations délocalisables.

M. LE PRÉSIDENT.- Non, non, ce n'est pas délocalisable, et cela fait travailler, comme l'a dit Michel, essentiellement les artisans du territoire. Il y a quand même peu de très, très gros dossiers, il y en a quelques-uns ; et puis, même les gros dossiers, ils restent ici pour la réalisation.

Je mets la délibération aux voix.

Y a-t-il des votes contre ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

La délibération n°2016/121 est adoptée à l'unanimité. Je vous remercie.

Je passe la parole à Roland CORNET sur les marchés d'assurances. Ce n'est pas donné.

DÉLIBÉRATION N° 2016/122 : ATTRIBUTION DES MARCHÉS D'ASSURANCES DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU BASSIN D'AURILLAC

Rapporteur : M. CORNET

M. CORNET.- Non, ce n'est pas donné. Merci, Monsieur le Président.

M. RODIER.- Monsieur le Président, étant intéressé à l'affaire en qualité d'agent d'une compagnie ayant soumissionné, je souhaiterais ne pas participer au débat et au vote.

M. LE PRÉSIDENT.- Vous avez même le droit de sortir.

M. RODIER.- Je vous remercie, Monsieur le Président.

M. PESTRINAUX.- Moi, également, je ne participerai ni au débat, ni au vote.

(M. RODIER et M. PESTRINAUX sortent de la salle des délibérations pendant la présentation et le vote de la délibération n°2016/ 122)

M. LE PRÉSIDENT.- Monsieur CORNET, vous avez la parole.

M. CORNET.- Les différents contrats d'assurances qui couvrent les activités de la CABA arrivent à échéance au 31 décembre 2016. Afin de les renouveler, une consultation en procédure d'appel d'offres ouvert a été lancée, ces contrats ayant une durée de quatre ans. Cette consultation, d'un montant estimatif de 1 272 000 € HT sur la durée totale du marché, a été découpée en 7 lots distincts, comme précisé dans le tableau qui se trouve dans la délibération et qui énumère les différents lots avec les différents montants estimatifs.

Trois candidats ont proposé des offres pour plusieurs lots. La Commission d'Appel d'Offres réunie le 10 août 2016 a admis la candidature des 11 candidats. Elle a invité le groupement PNAS/AREAS/ETHIAS à régulariser le dossier de candidature déposé pour le lot 2 au motif que celui-ci rendait son offre irrégulière en ne respectant pas les exigences formulées dans les documents de la consultation.

Le groupement ayant régularisé l'offre dans les délais impartis, la Commission d'Appel d'Offres a admis la totalité des offres présentées. Les tableaux indiqués dans la délibération récapitulent les propositions par lot de chaque candidat.

Il y a une petite modification à la deuxième page de la délibération, dans le tableau du lot 2 : Assurance des responsabilités et risques annexes. Dans la troisième colonne intitulée « Prestation supplémentaire n° 1-risques environnementaux », pour l'entreprise SMACL, vous changez le chiffre de 7 044 € HT par un chiffre de 3 240 € HT. Pour l'entreprise PARIS NORD ASSURANCES, vous changez le chiffre de 7 631 € HT par le chiffre de 3 510 € HT.

Ce qui était à assurer avait été surestimé et les cabinets d'assurances ont souhaité rectifier le tir et corriger le chiffre. Cela n'a aucune incidence sur la décision qui a été prise au final.

Les membres de la Commission d'Appel d'Offres ont demandé au service gestionnaire, en relation avec le cabinet Arima Consultant, de procéder à une analyse détaillée de chaque offre présentée. Ce qui a été fait.

Au vu du rapport d'analyse et dans le respect des critères de choix des offres énumérés dans le règlement de la consultation, la Commission d'Appel d'Offres réunie le 7 septembre 2016 a attribué les lots de 1 à 7 aux entreprises dont les offres apparaissaient comme économiquement les plus avantageuses. Les entreprises attributaires des différents lots sont indiquées dans le tableau que vous avez dans la délibération.

Ainsi, le montant cumulé des contrats d'assurance en prix de base pour l'année 2017 s'élève à 284 036,11 € TTC. A titre de comparaison, le montant des cotisations versées à ce jour au titre de l'année 2016 s'élevait à 265 279,17 € TTC.

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- d'approuver les choix de la Commission d'Appel d'Offres réunie le 7 septembre 2016, à savoir :
 - Attributaire du marché pour le lot 1 « Assurance des dommages aux biens et des risques annexes » : GROUPAMA
 - Attributaire du marché pour le lot 2 « Assurance des responsabilités et risques annexes » : SMACL
 - Attributaire du marché pour le lot 3 « Assurance des véhicules et des risques annexes » : SMACL
 - Attributaire du marché pour le lot 4 « Assurance de la protection juridique de la collectivité » : SMACL
 - Attributaire du marché pour le lot 5 « Assurance de la protection fonctionnelle des agents et des élus » : SMACL
 - Attributaire du marché pour le lot 6 « Assurance des prestations statutaires » : SOFAXIS/AXA
 - Attributaire du marché pour le lot 7 « Assurance de la navigation » : SMACL
- d'autoriser M. le Président à signer les marchés pour les lots 1 à 7 et à en assurer l'exécution.

Voilà, Monsieur le Président, pour la présentation de cette délibération.

M. LE PRÉSIDENT.- C'est bien cher, sauf quand nous avons un sinistre. C'est le principe de l'assurance. Y a-t-il des questions là-dessus ? Non. La Commission d'Appel d'Offres a-t-elle quelque chose à dire, Monsieur PRADAL ?

M. PRADAL.- Non. Cela a très bien été analysé. C'est cher, mais tout est trop cher.

M. LE PRÉSIDENT.- Nous savions que vous aviez très bien analysé les offres.

Je mets la délibération aux voix.

Y a-t-il des votes contre ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

La délibération n° 2016/122 est adoptée à l'unanimité des votants, Messieurs RODIER et PESTRINAUX n'ayant pas pris part au vote. Je vous remercie. Nous serons donc bien assurés.

(M. RODIER et M. PESTRINAUX reviennent en séance)

Monsieur DELAMAIDE, vous pouvez présenter le rapport sur la situation de la SPL Aurillac Développement. Vous nous direz peut-être un mot du Salon de l'Habitat puisque cela se termine ce soir.

DÉLIBÉRATION N° 2016/123 : PRÉSENTATION DU RAPPORT SUR LA SITUATION DE LA SOCIÉTÉ PUBLIQUE LOCALE AURILLAC DÉVELOPPEMENT AU TITRE DE L'ANNÉE 2015

Rapporteur : M. DELAMAIDE

M. DELAMAIDE.- Merci, Monsieur le Président. D'abord, je m'en excuse tous les ans, mais il est vrai que nous présentons aujourd'hui le rapport de l'année 2015. Cela s'explique par le fait que le dernier conseil d'administration remonte à avril. Nous avons donc pratiquement une année de décalage tous les ans. Mais, bon, ce sont aussi les règles comptables qui dictent un peu le calendrier.

Il vous est rappelé que, depuis janvier 2014, la société est constituée en SPL et que nous nous devons de nous prononcer sur un rapport écrit au moins une fois par an.

Sur le compte rendu d'activités, au 31/12/2015, on peut dire qu'en ce qui concerne le Prisme, nous avons eu des taux de remplissage à peu près constants, et que cette année-là, suite à des annulations de spectacles dues à des événements extérieurs qui ne sont pas propres à Aurillac Développement, nous avons été obligés d'annuler deux spectacles, et en compensation, nous avons acheté six dates au lieu de trois tous les ans, afin de compenser un petit peu ces pertes d'animations et de continuer à proposer un programme diversifié ; ce qui est l'un de nos objectifs principaux sur le Prisme. D'ailleurs, à ce titre, la saison 2016 va bientôt commencer. Je vous invite donc bien sûr à consulter le programme toujours très attractif.

Sur le Centre de Congrès, 2015 a été une année où nous avons vu une légère diminution des tarifs commerciaux et par contre une augmentation des tarifs associatifs. Nous parlons en équivalents journées, nous sommes à 50,02 équivalents journées en 2015, par rapport à 46,11 en 2014.

Sur le Salon des Saveurs de Noël, en accord avec M. VAILLE qui s'occupe de l'association organisatrice, nous avons suspendu cette manifestation au motif simplement que nous nous étions un petit peu rendus compte que nous avons des difficultés à mobiliser les acteurs locaux sur le sujet et que, même si le salon avait connu un succès assez important, avec plus de 3 500 entrées dans le week-end, en fait nous faisons plus la promotion de produits ou d'intervenants extérieurs que de locaux. Ce n'était pas du tout l'objectif recherché. Nous verrons plus tard si nous reprenons ce type d'activité.

Concernant les foires et les salons, il y a eu en 2015 le Salon de l'Habitat et de l'Automobile. Nous avons eu, en 2015, 900 visiteurs de plus qu'en 2014. Nous sommes dans des progressions assez constantes avec un constat de fidélité des exposants. Cela, c'était déjà une grande satisfaction, et bien sûr les objectifs que nous nous étions fixés pour cette année étaient d'essayer de développer un peu ce salon. Comme le disait le Président, même si je vous le redirai dans un an, aujourd'hui s'est clôturée l'édition 2016. Je crois que nous pouvons parler d'un cru à mon avis assez exceptionnel puisqu'il y a eu une satisfaction je ne dirai pas unanime mais assez importante des exposants sur les chiffres d'affaires qui ont été réalisés, et nous aurons demain les taux d'entrée. Là aussi, c'est pareil, je n'ai pas le chiffre exact, mais je sais d'ores et déjà que nous avons eu une augmentation des entrées sur cette manifestation. Ce qui prouve bien qu'elle est à la fois attendue par les commerçants eux-mêmes, et aussi par le grand public.

Pour ce qui est du restaurant des Carmes, c'est toujours une activité qui est légèrement déficitaire. Nous constatons que les clients sont plus sur des packs réunions maintenant. Mais c'est un équipement qui est étroitement lié à l'activité du Centre de Congrès. Je pense que, dans les années à venir, il y aura peut-être du développement possible sur ce restaurant.

Auparavant, nous avions une activité de location pour des intervenants extérieurs. Maintenant, dans le cadre de la S.P.L., légalement nous n'avons plus le droit de travailler pour des prestataires extérieurs. Il est possible qu'il y ait une évolution de la loi qui nous permettra, là aussi, peut-être, de revenir un petit peu dans ce type d'activité puisque nous en avons les compétences.

Sur la vente d'espaces publicitaires, nous avons deux activités principales : l'édition d'Agglo Mag et le Guide de l'Office du Tourisme.

Nous enregistrons une légère diminution des recettes et du chiffre d'affaires sur les guides de l'Office du Tourisme entre 2014 et 2015 puisque nous sommes passés de 18 212 € de recettes à 16 258 €.

Par contre, nous avons une légère augmentation sur le chiffre d'affaires d'Agglo Mag ; nous sommes passés de 7 914 € à 8 269 €.

Pour ce qui est des Européennes du Goût, 2015 était la 7^{ème} édition. Sur cette édition de 2015, nous avons eu un succès assez constant sur la manifestation.

Pour l'année 2015, le résultat est bénéficiaire à hauteur de 34 480 €, contre 58 000 € en 2014, mais avec toujours un résultat positif.

Les orientations qui avaient été fixées pour 2016 étaient :

- le maintien des activités du Prisme ;
- le maintien des locations du Centre de Congrès et de l'Espace des Carmes ;
- des interrogations à prendre en compte sur la régie publicitaire ;
- la signature de la nouvelle convention en ce qui concerne les Européennes du Goût avec la CABA, ce qui a été fait ;
- et puis des projets de développement sur le Salon de l'Habitat que nous avons souhaité développer ;
- une prise en compte également des diminutions des subventions de la CABA dans le cadre de la DSP et des diminutions des subventions dans le cadre de l'édition 2016 sur les Européennes du Goût.

Enfin, pour terminer, quelques chiffres concernant le compte de résultat.

Nous avons un total de charges de 1 210 051 € et un total de produits de 1 244 531 €.

Les frais de structure s'établissaient à 384 050 €, avec un résultat net éclaté sur chaque activité comme suit :

- Sur le Prisme : 11 531 € de résultat net positif,
- Sur le Centre de Congrès : 5 985 €,
- Sur le Salon de l'Habitat : 18 775 €,
- Sur les Européennes du Goût : 4 601 €,
- Sur le Restaurant et l'Espace des Carmes : 2 825 €,
- Sur Agglo Mag : 2 100 €,
- Sur le guide de l'Office du Tourisme : 1 487 €.

Ce qui nous fait 34 480 € de résultat net positif.

Dans le rapport, sont joints les rapports des commissaires aux comptes, en l'occurrence :

- le compte annuel clos au 31/12/2015 ;

- les rapports spéciaux sur les différentes conventions, les Européennes du Goût, la gestion des espaces publicitaires, la location du Centre de Congrès, le contrat d'affermage avec la CABA et les prestations de services.

Voilà, Monsieur le Président, ce que je peux dire sur le rapport d'Aurillac Développement.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci, Monsieur DELAMAIDE. Y a-t-il des questions ? Ce n'est pas une délibération, c'est un rapport, il n'y a donc pas de vote, mais avez-vous des questions à poser à M. DELAMAIDE sur l'activité de cette S.P.L. ? Je confirme qu'en tout cas, pour le salon qui se termine aujourd'hui, cela s'est bien passé. Nous avons un grand animateur avec M. DALL'AGNOL.

Les comptes de la société sont équilibrés, ça va.

Le Conseil Communautaire prend acte de la délibération n°2016/123.

Nous passons au rapport suivant. Je passe la parole à M. MATHONIER pour le rapport d'activité de la SEBA 15.

DÉLIBÉRATION N° 2016/124 : PRÉSENTATION DU RAPPORT SUR LA SITUATION DE LA SOCIÉTÉ D'ÉCONOMIE MIXTE SEBA 15 AU TITRE DE L'ANNÉE 2015

Rapporteur : M. MATHONIER

(Présentation de documents sur écran)

M. MATHONIER.- Merci, Monsieur le Président. Ce rapport, comme celui de la SEMAD, porte sur les comptes de l'année 2015 qui se sont traduits, pour la SEBA 15, par une perte de 8 000 €. C'est un résultat négatif, mais qui est tout de même mieux que le prévisionnel. Sur l'année 2015, trois grandes opérations sont à relever.

Nous avons eu une première opération sur la ZAC du Puy d'Esban. Des travaux de voirie ont été réalisés pour environ 1,4 M€ de travaux de mise aux normes de cet espace.

Nous avons le phasage des travaux qui sont réalisés à la fois sur l'année 2015 et en partie sur l'année 2016.

Le slide suivant doit aussi parler de la ZAC d'Esban s'agissant de la commercialisation. Sur cette commercialisation, un certain nombre de terrains ont été vendus, à la fois sur 2015 et 2016. Il reste de disponibles simplement les terrains schématisés en blanc en bas de la projection, et puis les terrains sur la partie droite qui sont hachurés de rouge et qui seront commercialisés ultérieurement. Entre l'année 2015 et l'année 2016, ce que l'on peut voir, c'est qu'aujourd'hui il reste très peu de terrains à commercialiser. La bonne nouvelle étant les terrains EDF, en haut de la carte, qui sont en vert puisqu'EDF a délimité le champ qu'elle souhaitait utiliser. Ce qui nous a permis de libérer et de commercialiser aussi le terrain sur la droite, mais nous reviendrons sur cette partie-là quand je parlerai des perspectives 2016.

Vous pouvez voir sur ce transparent les constructions récentes qui ont été réalisées sur l'année 2015, en l'occurrence l'entreprise LAVERGNE et la SCI MCMB qui concerne du paramédical.

Le slide suivant doit parler des Transports LHERITIER qui se sont installés sur la ZAC en début 2016. Vous pouvez voir aussi la construction en cours de l'entreprise PUECH TP, ainsi que l'installation de TEIL Levage qui a été réalisée en septembre 2016.

Les travaux de finition sur 2015 sont représentés sur les slides. Sur 2016, il y a les travaux qui sont en cours sur la zone pour permettre les raccordements aux réseaux.

Ce transparent vous montre la signalétique qui a été installée et la vidéo-protection qui a été installée sur le site pour faire face à certains cambriolages qui s'étaient produits au cours de l'hiver 2015.

Autre opération qui a été rémunératrice pour la SEBA 15, c'est l'opération de la zone d'habitat du Vialenc puisqu'un certain nombre de lots ont été commercialisés. Sur le slide qui s'affiche, nous avons les lots 8 et 9 qui ont été vendus en février 2016 à Logisens. Il reste à commercialiser le lot n° 4 qui, pour l'instant, n'a pas été mis en commercialisation, nous y reviendrons. Il faut aussi citer le lot n° 11 qui est partiellement commercialisé en vente de terrains individuels.

Là, nous voyons les constructions qui ont été réalisées et les aménagements. Nous avons le lot n°6 qui a été terminé en juin.

Vous voyez sur ce slide les Balcons du Vialenc. C'est une opération de commercialisation qui a débuté en 2015 et s'est poursuivie en 2016. Sur le slide qui s'affiche, nous voyons la commercialisation avec 2 terrains vendus, 3 terrains sous compromis de vente et 6 terrains réservés, ce sont 6 propriétaires qui se sont regroupés pour réaliser l'acquisition. Sur les 16 lots, nous devons avoir 11 lots qui, au 26 septembre 2016, ont fait l'objet d'une commercialisation.

Voilà les réalisations sur les Balcons du Vialenc. Les aménagements ont été réalisés récemment. Les photos que vous voyez ont été prises en juillet 2016.

La SEBA 15, en 2015, a réalisé un certain nombre d'études.

Sur le secteur d'Escanis, un terrain qui appartient aujourd'hui à l'Hôpital a été étudié par la SEBA 15. Les conclusions ont été favorables sur la réalisation d'un lotissement à cet endroit-là. Le problème, c'est que nous ne nous sommes pas entendus sur le prix de cession avec l'Hôpital ; il y a une ligne haute tension qui passe sur le terrain et qui rend un peu compliquée la commercialisation. Vous le verrez, sur 2016, nous avons fait porter l'étude sur la partie de l'autre côté de la route, qui est un terrain qui appartient aujourd'hui à la Ville.

Ensuite, il y a eu une étude de faisabilité sur Murat d'une pépinière d'entreprises. Cette étude a été rendue de façon définitive à la mi-septembre 2015.

Il y a eu un travail, sur l'année 2015, pour l'extension d'Esban avec la négociation qui s'est poursuivie sur 2016 de cette extension. Nous avons une bande de terrain qui est encore en cours de négociation, mais la partie droite et la partie gauche par rapport à l'axe central ont été aujourd'hui achetées par la SEBA 15.

Ensuite, il y a eu sur 2015 la poursuite de la commercialisation sur la ZAC du Martinet à Murat, avec un dossier qui n'a pas abouti à ce jour.

Sur les ZAE de Jussac et de Saint-Paul-des-Landes, sur l'année 2015, il n'y a pas eu de commercialisation sur Jussac ; il y a eu des discussions pour des cessions sur 2016. Sur Saint-Paul-des-Landes, là il y a plusieurs acquéreurs potentiels, il y a eu 2 terrains vendus et 2 compromis signés.

M. DABERNAT.- Et il y en a un 5^{ème} en cours sur l'année 2016.

M. MATHONIER.- Sur le Village d'Entreprises, un travail a été fait sur la 6^{ème} tranche avec la réalisation des phases APD et PRO en 2015 et le lancement des travaux en octobre 2016.

Sur la gestion du Village d'Entreprises, l'année 2015 a été particulièrement bonne puisque nous avons eu 16 entreprises entrantes et 5 entreprises sortantes. Il y a eu le départ de l'Odyssée Interactive, mais il faut noter la venue d'un locataire qui nous prend beaucoup de surface, qui est l'Inspection Académique. Le taux d'occupation pour l'année 2015 était de 93 % ; ce qui a été un très bon taux sur cette année-là.

Il y a eu des travaux sur le Village d'Entreprises, il faut notamment signaler le Just Coffee et un certain nombre d'aménagements qui ont été réalisés.

Nous avons procédé, au cours de l'année 2015 et de l'année 2016, à une renégociation des emprunts, de façon à lisser la charge financière et à baisser nos annuités de 120 000 € pour que l'opération ne sollicite pas de trésorerie puisque c'est un plan de financement qui est quand même sur une longue période, sur 22 ans je crois. La renégociation était importante pour bénéficier des baisses de taux notamment.

Sur le Village d'Entreprises de Saint-Flour, nous avons un taux d'occupation de 100 % au début 2015. Mais il y a eu un départ en mai 2015 de l'entreprise Fleurus qui nous a libéré 642 m². Le souhait de la collectivité de Saint-Flour est de relouer ces locaux.

Sur la gestion du Village d'Entreprises de Murat, il y a 7 locataires. C'est un village rempli à 100 %.

Sur l'îlot des Frères Charmes, il y a eu la poursuite du portage de l'opération pour le compte de la Ville dans le cadre des acquisitions qui avaient été réalisées dans les années précédentes.

La SEBA 15 a eu une mission sur le Plan Rail.

Sur le lotissement économique des Quatre Chemins, il y a eu une vente de terrain à TECPOL et il est prévu une liquidation définitive de cette zone fin 2016. TECPOL, c'est Cantal Loisirs.

Sur la ZAC du Puy d'Esban, il va y avoir la poursuite des travaux ; ce sont à peu près 500 000 € qui seront investis sur l'année 2016.

Les travaux de finition sur la partie basse de l'Éco-quartier vont être poursuivis notamment sur les lots 5, 6 et 7 de l'Éco-quartier, qui sont des lots portés par Polygone. Il y a donc des aménagements et des travaux de finition qui sont en cours.

Il faut signaler aussi des travaux de finition sur les lotissements économiques de Saint-Paul-des-Landes et de Jussac.

Des missions d'études sont en cours sur un projet d'aménagement au 11 rue des Frères et sur l'îlot Baldeyrou. Des travaux de démolition et d'accompagnement sont prévus dans le cadre de la réhabilitation de cet îlot qui est fortement dégradé, c'est le moins que l'on puisse dire.

Ce que vous voyez à l'écran, c'est le projet de relocalisation de la Poste. C'est l'étude qui est en cours par la SEBA 15, en concertation avec la Poste.

La SEBA 15 apporte aussi un accompagnement sur la mission Cré@Cité de la Ville d'Aurillac, notamment sur l'animation des groupes de travail et le suivi de la mission du programmiste.

Dans les nouvelles opérations, une étude de faisabilité a été réalisée sur le site d'Escanis, sur des terrains, puisque l'engagement de la Municipalité était de fournir des terrains à bâtir en permanence sur le site d'Aurillac. Une fois que les Jardins du Vialenc seront complètement vendus, nous enchaînerons sur un projet sur cette partie d'Escanis qui est l'autre volet de l'étude que nous avons faite sur les terrains de l'Hôpital.

Il faut citer l'opération de la 6^{ème} tranche du Village d'Entreprises, mais nous en avons déjà parlé, qui s'est enclenchée à partir de l'année 2016.

Voilà ce que je pouvais dire sur le rapport d'activités général de la SEBA 15.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci, Monsieur MATHONIER. Y a-t-il des questions sur ce rapport concernant la SEBA 15 ? Je n'en vois pas. Il n'y a pas de vote. C'est un rapport de présentation.

Le Conseil Communautaire prend acte de la délibération n°2016/124.

Nous passons à la délibération suivante. C'est une délibération pour Mme COSTES qui est la spécialiste de l'enseignement supérieur.

DÉLIBÉRATION N° 2016/125 : MODALITÉS DU SOUTIEN ACCORDÉ AU CROUS POUR LA PRISE EN CHARGE DE LA RESTAURATION UNIVERSITAIRE POUR L'ANNÉE 2016
Rapporteur : Mme COSTES

Mme COSTES.- C'est une délibération qui concerne les modalités du soutien que la CABA accorde au CROUS, c'est-à-dire le Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires. Dans le cadre de sa compétence en matière d'enseignement supérieur, la Communauté d'Agglomération renouvelle son soutien au CROUS en reconduisant la convention annuelle qui les lie. Cette convention porte sur le versement d'une subvention totale plafonnée à 55 300 €, incluant :

- une subvention annuelle de fonctionnement ;
- une subvention annuelle complémentaire suite à la réaffectation d'un agent d'entretien titulaire à temps complet initialement mis à disposition du CROUS par la CABA.

Elle consolide également la modalité introduite en 2014 pour limiter à 70 % le taux de couverture des charges par les recettes pour l'Unité de gestion d'Aurillac.

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- d'approuver le versement de cette subvention plafonnée à 55 300 € au Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires pour l'année 2016 ;
- d'adopter le projet de convention qui fixe les modalités du soutien apporté par la CABA au Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires ;
- d'autoriser M. le Président à signer ladite convention.

Ce qu'il faut noter, c'est que, dans les grandes villes, dans les métropoles, le CROUS n'est pas soutenu par les collectivités locales. Cela, c'est une spécificité de nos villes moyennes. J'en profite pour mettre en exergue quand même tous les efforts faits par la Communauté d'Agglomération en direction de l'enseignement supérieur, soit 4 emplois à temps plein, 16 000 € de subvention complémentaire, 10 000 € qui sont versés à SOLIHA pour le logement « étudiants », les 165 logements que nous avons à côté du campus et pour lesquels la CABA s'est investie au côté de Polygone et le financement aussi des rendez-vous étudiants.

Parallèlement, le Conseil Départemental, également, s'investit pour le maintien de notre campus universitaire, parce que sans le soutien des deux collectivités locales concernées, certainement que le campus d'Aurillac ne serait pas aussi vivant qu'il l'est.

Voilà, Monsieur le Président, ce que je voulais ajouter sur cette délibération.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci. Et on peut rajouter que nous travaillons conjointement avec le Département sur la création du 3^{ème} département d'IUT, que c'est un dossier extrêmement important pour le territoire mais extrêmement compliqué, mais que nous sommes toujours optimistes. Y a-t-il des questions sur cette délibération qui concerne le soutien de la CABA au CROUS ? Pas de questions. Je la mets donc aux voix.

Y a-t-il des votes contre ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

La délibération n°2016/125 est adoptée à l'unanimité. Je vous remercie.

Monsieur le Vice-Président, Christian POULHES, spécialiste bien connu de la contractualisation, va nous parler de la contractualisation avec le Département. Cela nous permettra d'ailleurs d'intervenir sur un certain nombre de dossiers qui sont contenus dans ce contrat.

DÉLIBÉRATION N°2016/126 : CONTRAT CANTAL DÉVELOPPEMENT 2016-2021

Rapporteur : M. POULHES

M. POULHES.- Merci, Président. C'est un plaisir pour moi de vous présenter cette délibération ce soir car elle est dénuée de tout suspense, puisque l'Assemblée départementale a voté l'adoption des crédits, dont je vais vous parler dans sa séance de vendredi dernier.

En effet, le Conseil Départemental du Cantal avait approuvé dans sa séance des 17 et 18 décembre 2015 le principe d'une mise en œuvre, pour la période 2016-2021, du Contrat Cantal Développement destiné à soutenir les projets de territoires en vue d'un développement harmonieux de ces derniers. C'est-à-dire que ces contrats s'adressent, à ce stade, aux intercommunalités. Celui qui s'adresse aux communes, les maires le connaissent bien, il s'agit du Fonds Cantal Solidaire.

Dans ce cadre, le Département s'engage à apporter un soutien financier d'un montant total de 2 640 000 € pour accompagner les projets de la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac pour la période 2016 à 2021.

Ce contrat repose naturellement sur un diagnostic territorial qui a été adressé à l'ensemble des élus en annexe à la délibération, qui comporte un certain nombre de pages et qui est suivi des fiches-actions qui correspondent à chacun des projets présentés par notre collectivité.

Pour la Communauté d'Agglomération, les projets proposés s'inscrivent dans le cadre du renforcement de l'attractivité de son territoire, en privilégiant quatre thématiques :

- le développement touristique,
- la protection de la ressource en eau et de l'environnement,
- l'aménagement et la rénovation d'équipements structurants,
- le développement de la mobilité durable.

Si l'on reprend les aides pour le tourisme, en sachant que vous avez une fiche de synthèse, l'abondement de cette partie est à hauteur de 700 000 € répartis comme suit :

- Pour le projet de tourisme aérien : 300 000 €,
- Pour la station de pleine nature de Mandailles : 176 000 €,
- Pour le produit numérique de Carlat : 57 000 €,
- Toujours à Carlat, pour le bâtiment destiné à accueillir cette activité : 130 000 €
- et 37 000 € pour les Gorges de la Jordanne.

Concernant le pavé environnemental, il y a :

- 1 200 000 € qui seront en face des projets relevant du domaine de l'eau et de l'assainissement
- et 340 000 € qui concerneront le Centre de Pré-tri Muti-filières du Centre de l'Yser.

La mobilité durable est traitée, elle, dans le cadre du Contrat de Plan État-Région.

La délibération rappelle tous les autres partenariats qui lient la Communauté d'Agglomération avec le Département et fait référence bien entendu :

- à la plate-forme aéroportuaire et à la gestion de la ligne Aurillac-Paris ;
- au désenclavement routier avec le projet de la RN 122 et le contournement d'Aurillac avec la déviation de Sansac ;
- au projet du site du Haras National ;
- au projet d'hébergement sur l'IFPP pour lequel le Département apporterait 70 000 €
- et enfin –vous venez d'en parler à propos de la délibération précédente– à tout ce qui touche à l'enseignement supérieur, et en particulier à l'étude d'un projet de 3^{ème} département spécialisé pour l'IUT d'Aurillac.

Sur ces bases, il nous est donc proposé :

- d'autoriser le Président à signer le Contrat Cantal Développement 2016-2021,
- de solliciter l'aide correspondante au niveau du Département.

Voilà, Président, rapporté l'essentiel de cette délibération.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci, Monsieur POULHES. C'est un contrat sur lequel la négociation s'est passée dans les meilleures conditions, et j'en remercie d'ailleurs toutes les conseillères départementales et tous les conseillers départementaux ici présents ce soir, parce que nous avons pu travailler dans un excellent esprit pour trouver des solutions favorables à notre territoire, avec d'ailleurs beaucoup d'actions communes pour lesquelles nous travaillons ensemble. L'université, la plate-forme aérienne et la ligne aérienne en sont des exemples, la route nationale 122 aussi, les Haras aussi. Il y a donc beaucoup de dossiers sur lesquels nous menons conjointement une politique de développement.

(Présentation de documents sur écran)

Vous allez voir un certain nombre de dossiers qui vont être projetés à l'écran, sur lesquels nous pouvons donner quelques indications puisqu'ils font partie des projets que nous avons soumis au Département .

M. DALL'AGNOL peut présenter d'abord le projet sur le Stade Aérien.

M. DALL'AGNOL.- Merci, Monsieur le Président. Nous allons parler de tourisme, et qui dit tourisme, dit loisir, dit acte volontaire, pas de contraintes ou peu de contraintes ; les gens doivent se faire plaisir, on dépense ce que l'on a économisé pendant l'année. Pendant l'année, on travaille pour gagner un peu d'argent ; dans le tourisme, on va pratiquer une activité et en plus on va payer. Nous avons donc intérêt à être bons.

Première remarque. Essayons de savoir quels sont les avantages de notre territoire. Notre territoire, il a un espace aérien vierge ou presque. Vous pouvez pratiquement faire tout ce que vous voulez dans l'espace aérien au-dessus d'Aurillac.

Nous avons un taux d'ensoleillement qui est correct.

Nous avons un relief qui est typique avec notre grand volcan, qui est particulièrement lisible vu du ciel. Sinon, on a des difficultés à comprendre la morphologie de notre relief.

Nous avons une plate-forme aéroportuaire qui est proche de la ville centre.

Nous allons donc essayer de créer un produit touristique de grande ampleur en utilisant ces quelques atouts. Ce que je vous propose, c'est de ne pas jouer petit, d'être ambitieux et d'être novateur.

Bien sûr, cet avant-projet que nous vous présentons doit être étudié dans son opportunité, sa faisabilité et sa rentabilité, etc. Prenez-le bien comme étant un avant-projet, la base d'une discussion.

L'idée du Stade Aérien, c'est que cela pourrait être un nouveau grand projet pour la nouvelle Grande Région. Nous avons changé de Région. Eh bien changeons d'échelle. Au lieu de viser des projets touristiques qui s'adressent à 30 000 ou 40 000 visiteurs, essayons de mettre un zéro de plus. Nous avons bien le droit de rêver... Quand des territoires se sont lancés dans des projets comme le Futuroscope, ils avaient peut-être une population à la base bien supérieure à la nôtre ; mais il n'empêche qu'ils sont partis d'une idée et qu'ils ont développé un gros produit. Si on parle du Puy du Fou, c'est la même chose.

Alors qu'est-ce qu'un Stade Aérien ? Un Stade Aérien, voilà comment on peut le définir. Chaque mot pèse là-dessus. Un Stade Aérien est un complexe dédié à tout ce qui vole, sous quelque forme que ce soit, où il est possible de s'initier, se perfectionner, se qualifier depuis le virtuel pur jusqu'à la pratique autonome dans l'espace aérien. Chaque mot ayant son importance, vous avez compris que cela peut intéresser tout ce qui vole. On s'initie, on se perfectionne, etc.

Sept espaces composent ce complexe, en dehors de l'accueil et de la restauration :

- Si l'on regarde la première bulle du haut, il y a un espace « spectacle ». Je vous expliquerai pourquoi nous sommes allés vers cela.
- Il y a un espace « simulation ».
- Il y a un espace « vol captif ».
- Il y a un espace « expérimentation scientifique ».
- Il y a un espace « formation et qualification »
- et il y a un espace « muséographie histoire ».

Il y a un espace « spectacle » parce qu'il faut avoir quelque chose qui fonctionne, quelle que soit la météo et que nous ayons la capacité de recevoir des groupes qui sont programmés. Nous prévoyons un espace « simulation » parce que nous sommes aussi dans le domaine de la simulation et que surtout cela peut se faire quelles que soient les conditions météorologiques.

Il est prévu un espace « vol captif », parce que parfois ce n'est pas le grand beau temps ; mais on peut dire que nous avons quand même rarement du brouillard sur notre territoire ; on pourra donc s'adonner à certaines pratiques.

Il y a un espace « expérimentation scientifique » pour s'adresser à tous ceux qui sont attirés par la théorie du vol ou par les lois physiques qui sont mises en application lors d'un vol.

Il y a également un espace « formation et qualification » parce qu'il existe, dans ce domaine-là, des brevets et des qualifications.

Enfin, il est prévu un espace « muséographie et histoire ».

Avec ces différents espaces, nous allons essayer d'avoir quelque chose de novateur dans chacun des 7 espaces.

Prenons le premier qui est un espace « spectacle ». Vous pouvez proposer différentes choses, il faut bien voir que ce sont des exemples. Nous avons réuni un certain nombre de choses qui nous paraissent intéressantes. Vous pouvez proposer par exemple une chorégraphie intérieure de drones sur fond musical. Ceux qui ont eu l'occasion de se rendre au Salon du Bourget ont pu le constater ; tous les ans, vous avez une société qui fait danser – il n'y a pas d'autre mot – 7 ou 8 drones sur un air musical. Je pense que cela, nous sommes capables de le produire. En plus de l'événement du Bourget, nous sommes capables de le faire.

Nous pourrions envisager un spectacle aérien extérieur de vol avec les oiseaux. Nous avons été bien placés avec Christian Moullec et ses oiseaux pour savoir quels étaient l'intérêt et l'attrait que nous pouvions avoir avec ce genre de choses.

Il pourrait être imaginé un spectacle intérieur de vol d'oiseaux avec des aras, des perruches et des colombes. Pour l'info, il y a quelques années, dans le cadre de l'Agglomération, nous avons expérimenté cela lors d'un repas dans une salle. Notre objectif était de vérifier l'intérêt des gens pour ce genre de spectacle.

Un spectacle extérieur de fauconnerie pourrait être organisé. Cela, nous savons que cela fonctionne. Vous le trouvez dans la région, et même pas loin, dans le Lot ou dans les Pyrénées.

Deux autres choses aussi pourraient être imaginées. Ce ne sont que des exemples. Il pourrait être envisagé une salle immersive de projection 3D. C'est par exemple tout simplement une grande plaque de verre sur laquelle on projetterait en dessous par exemple un hélicoptère qui est en train de faire un sauvetage en mer ou un sauvetage en montagne où vous vous trouvez à la place d'un homme volant, donc quelque chose qui soit suffisamment novateur.

Nous pouvons ensuite envisager une salle hémisphérique de projection 3D. Je ne vais pas vous dire ce qu'est le 3D, vous l'avez tous compris ce week-end ; nous pouvons imaginer que nous enregistrions la Patrouille de France sur un écran semi-sphérique, un dôme, et que l'on voit en permanence la Patrouille de France évoluer ; il suffit de se tourner comme si on était réellement sur un terrain où se déroule le spectacle.

Vous avez remarqué, qu'à quelques exceptions près, cet ensemble peut fonctionner tout le temps.

Si nous prenons maintenant l'espace « simulation » composé de plusieurs modules de capacité variable, nous pouvons envisager plusieurs choses, ce ne sont une fois de plus que des exemples.

Nous pouvons envisager une soufflerie verticale dédiée au parachutisme. Il y en a très peu en France. Reste à savoir si cela vaut le coup d'en installer une. Mais en tous les cas, c'est quelque chose de recherché. Cela permet de s'entraîner, quelles que soient les conditions météorologiques, à la chute libre. C'est tout simplement une grosse soufflerie verticale.

Nous pourrions imaginer un simulateur « montgolfière et dirigeable » qui ne peut être pas autre chose que le fameux écran qui est au sol, qui est la plaque de verre.

Il pourrait être imaginé des simulateurs immersifs. Vous êtes dans une cabine d'hélicoptère, d'avion, d'ULM, de planeur, d'autogire, d'hydravion. Vous l'avez vu ce week-end, voilà ce que cela peut donner.

Vous pouvez imaginer un simulateur robotisé du style « parapente ». C'est à créer, mais il faudra y penser.

On peut envisager un simulateur robotisé pour la voltige. Quand vous pensez qu'au Futuroscope ils ont un spectacle « Danse avec les robots », nous pourrions tout simplement adapter ce programme-là pour avoir de la voltige aérienne pour des gens qui voudraient s'initier à cela.

Mais tout cela, ce n'est qu'une liste. On peut en rajouter.

Vous avez remarqué que les deux premiers espaces pouvaient fonctionner tout le temps.

Sur l'espace « vol captif » dédié à la découverte et à l'apprentissage en condition météo moyenne, là vous trouvez un certain nombre de choses :

- par exemple, une montgolfière captive. Il ne fait pas très beau, mais assez pour la monter à une cinquantaine ou une soixantaine de mètres de haut.
- un parachutage tracté par treuillage électrique. C'est l'image que vous avez au centre de ce transparent. Tout simplement, on ne va pas sur une pente, on treuille jusqu'à pratiquement une cinquantaine de mètres un parachute.
- un hélico captif sur plate-forme. Là, vous n'avez pas d'image.

- une pente école pour parapente. Il ne s'agit pas de partir loin ; il s'agit simplement de faire de l'initiation, par exemple décoller et se reposer quelques mètres plus loin.
- une tyrolienne géante. Rêvons, pourquoi n'y aurait-il pas une tyrolienne qui traverserait Aurillac ? Je pense même qu'il y en a qui vont me donner le point de départ et le point d'arrivée.
- le pilotage de drone en double commande.

Vous voyez que nous avons trouvé un certain nombre d'activités qui pourraient se faire par conditions météorologiques moyennes.

Autre espace, l'espace « vol libre », dédié à la découverte et à la pratique en simple ou double commande. Cela, c'est tout à fait classique. Lorsqu'il fait beau, lorsqu'il n'y a pas de difficultés particulières, en sachant que cela peut être porté en particulier par le monde associatif, on peut envisager :

- le pilotage avion,
- le pilotage hélico,
- le pilotage autogire,
- le pilotage planeur,
- le pilotage hydravion,
- le pilotage voltige avion,
- le pilotage ULM,
- le pilotage para moteur,
- le vol en parapente,
- le vol en montgolfière,
- le saut en parachute,
- le pilotage de drone.

Vous voyez que cela, c'est quelque chose de tout à fait classique. Ce n'est qu'un élément. C'est un élément, si les conditions météorologiques sont mauvaises, qui disparaît de l'ensemble de la proposition de ce stade aérien.

Il est prévu un espace « expérimentation scientifique » pour mettre en valeur et expérimenter des phénomènes, par exemple :

- Mesurer une portance et une traînée. Mesurer une portance, c'est voir qu'est-ce qui fait qu'un avion vole. Mesurer une traînée, c'est voir quelles sont les forces à vaincre.
- Expérimenter un décrochage. C'est comprendre pourquoi l'avion ne vole plus. Il est tout à fait possible en réel ou en virtuel de faire un décrochage.
- Expérimenter un facteur de charge. C'est-à-dire que, tout d'un coup, vous avez votre corps qui pèse 3 fois, 4 fois ou 5 fois votre poids habituel. Cela, ça s'explique, ça s'expérimente, y compris en salle.
- Expérimenter la nécessité de l'instrumentation. Vous pouvez très bien faire un looping et puis me jurer que vous êtes à l'endroit, alors qu'en fait vous avez les pieds en l'air, c'est évident, à partir du moment où vous avez un jet dans le sens que vous supposez vertical de la tête vers les pieds, mais vous êtes peut-être complètement à l'envers. Cela se vérifie.
- Expliquer l'autorotation. On peut expliquer pourquoi un autogire vole alors que le rotor n'est pas motorisé.
- Expérimenter le zéro G, sans parler de l'airbus spécial. Mais même dans un petit avion de tourisme, vous pouvez faire une cloche et vous allez avoir tous les instruments qui vont flotter dans la cabine et vous arriverez à expérimenter ce qu'est le zéro G.

Donc, tout cela, en partie, cela fonctionne quelle que soit la météo. N'oubliez pas que notre idée, c'est que cela puisse fonctionner dans beaucoup de conditions. Nous sommes assez ambitieux pour que cela fonctionne dans tous les cas.

Enfin, nous avons envisagé un espace « muséographie histoire ». Vous allez comprendre aujourd'hui à quel point cela peut être novateur. Le hall est totalement vide, cela comporte uniquement des cibles destinées à la réalité virtuelle. Chaque visiteur est équipé de lunettes 3D immersives. Il peut observer indifféremment l'extérieur ou l'intérieur des appareils.

Les notions de musée où l'on va collectionner des avions les uns à côté des autres, je pense que cela date maintenant du XX^{ème} siècle. C'est donc peut-être là qu'il faut que nous soyons aussi novateurs, c'est-à-dire envisager un hall entièrement vide dans lequel il n'y a que des cibles et on ne les voit que quand on est équipé de lunettes immersives.

Je termine avec l'espace « formation et qualification » parce qu'il faut aussi voir qu'il y a des brevets à obtenir dans le domaine aéronautique. Il pourrait être envisagé :

- la préparation aux différents brevets avec des écoles de pilotage,
- la salle de cours théoriques (pour l'étude de la météorologie et de la réglementation),
- l'organisation de stages,
- la délivrance de qualifications.

Voilà quel est le projet, tel que nous pouvons vous le présenter. En fait, c'est découvrir, s'envoler, s'émerveiller en Auvergne/Rhône-Alpes.

Voilà, Monsieur le Président, pour cette présentation qui tombe à point puisque beaucoup d'entre nous ont pu expérimenter certaines choses.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci, Monsieur le Vice-Président. Il ne manque que les élus virtuels... Mais nous avons l'habitude avec Xavier de dossiers sur lesquels on se dit : « de toute façon, cela ne pourra jamais arriver » ; et puis, en fait, cela arrive. Il faut donc que nous nous attendions au pire... Mais il faut avoir des projets innovants. J'ai déjà eu l'occasion de parler de ce dossier au Président de la Région pour essayer de le faire avancer. De toute façon, ce n'est pas un dossier qui se fera en six mois, et ce n'est qu'un projet. Là-dedans, il y a des choses qui fonctionneront, d'autres qui ne seront jamais lancées et de nouvelles qui arriveront peut-être. Mais effectivement, notre ciel est très utilisable et peu utilisé. En tout cas, merci à Xavier pour tout ce qu'il fait à longueur d'année pour chercher des projets innovants et les réussir parce que tous ceux qui ont vu, au Salon de l'Habitat, ce qu'était la réalité augmentée et qui ont essayé ces magnifiques lunettes ont pu apprécier cette technologie, même si cela a laissé un souvenir extraordinaire à Philippe MAURS qui a failli tomber tout seul. Mais il est vrai que nous sommes arrivés aujourd'hui à un résultat que nous n'imaginions pas, il y a trois ou quatre ans, quand nous avons commencé à en parler. C'est un dossier sur lequel, grâce à Xavier et à son équipe, nous sommes assez novateurs. Je crois que pour Carlat, ce sera un très beau dossier. Mais c'est un dossier qui pourra aussi se décliner dans d'autres lieux. J'espère que d'autres collectivités pourront s'en emparer.

Deuxième dossier qui figure dans ce contrat et sur lequel nous avons travaillé, mais vous le connaissez, c'est le projet de station de pleine nature. M. le Maire de Mandailles peut nous en parler.

M. Philippe FABRE.- Effectivement, il s'agit du projet de station de pleine nature sur la Commune de Mandailles-Saint-Julien.

Vous voyez à l'écran le projet de halle. Il est envisagé une halle sur le principe d'un lieu de vie, comme on peut le connaître dans le Sud-Ouest effectivement, mais avec une morphologie cantalienne sous la forme d'une grange, avec des formes typiques du patrimoine bâti du Massif Cantalien.

C'est une halle qui se situera, pour ceux qui connaissent la commune de Mandailles-Saint-Julien, en face de la Mairie, à proximité du pont et de la Jordanne, avec, à la place de l'ancien terrain de tennis, un espace revégétalisé qui pourra être un lieu de repos, mais aussi de pêche, d'activités de pleine nature ou de contemplation parce que le paysage est de qualité.

En tout état de cause, il ne s'agit pas d'un obstacle dans le paysage puisque, à partir de l'ancienne école qui sera réhabilitée en guichet unique pour la pratique des activités de pleine nature, un cheminement sera proposé tout au long de la Jordanne et on pourra même traverser cette grange pour poursuivre le cheminement le long du cours d'eau pour atteindre une passerelle et une zone de stationnement.

Que dire de plus ? Ce bâtiment a une particularité. Même s'il fait toujours beau à Mandailles, il fait parfois un peu frais, et donc, comme vous le connaissez sur l'équipement du Stade d'Athlétisme Marie-José Pérec à la Ponétie, il y aura la possibilité que cet équipement puisse se refermer à partir de volets qui s'organisent autour d'axes ; ils peuvent à la fois se fermer et s'ouvrir lorsque la météo le permettra. Ce sera un véritable lieu de vie où l'on peut imaginer bien sûr des spectacles culturels, des marchés de producteurs, mais aussi cela pourra être un lieu qui constitue un départ pour tous les événementiels. C'était le cas, par exemple, de la Dériv'Chaîne qui a eu lieu ce week-end et qui a eu un véritable succès dans la Vallée de la Jordanne avec plus de 600 participants. C'est le cas également avec l'UTPMA et d'autres manifestations comme le Tour de France, les Étoiles du Sport et les compétitions liées à la pratique des activités de pleine nature.

M. LE PRÉSIDENT.- Le sol est propriété de qui ?

M. Philippe FABRE.- Le sol est désormais propriété de la Commune de Mandailles-Saint-Julien. J'ai cru comprendre que, dès demain, des investigations seront réalisées. J'espère que nous ne trouverons pas des objets de trop grande valeur...

M. LE PRÉSIDENT.- Il peut y avoir des casques et des armes de Gaulois.

M. Philippe FABRE.- Oui, effectivement, puisque vous le savez désormais, nous descendons tous des Gaulois, et ils sont nombreux dans cette commune de Mandailles-Saint-Julien... (Rires des conseillers communautaires)

M. LE PRÉSIDENT.- Ce sera certainement à mettre à votre crédit là-haut, cela.

M. Philippe FABRE.- De toute façon, je nierai l'avoir dit.

Il y a effectivement un projet intéressant aussi sur Carlat, sur ce beau canton de Vic-sur-Cère.

M. LE PRÉSIDENT.- Là, c'est pour M. DALL'AGNOL.

M. DALL'AGNOL.- Je peux dire quelques mots là-dessus puisque Mme le Maire de Carlat n'est pas là. Je pense qu'il n'y a pas grand-chose à dire. Vous avez vu un certain nombre de choses.

D'abord, moi, je voudrais vraiment très officiellement remercier le service Communication et le service Tourisme qui ont participé au Salon de l'Habitat, ont été présents et se sont dévoués pendant ces quatre jours pour satisfaire toute personne qui a voulu passer sur le stand. Ceci dit, nous savons maintenant à peu près où nous allons. Sur ce rocher, il y aura des points de visite. On rentrera par l'escalier de la Reine, on va découvrir ce plateau en arrivant en haut. Il y aura des points où on pourra se poser en toute sécurité. Des bancs seront installés. Vous pourrez mettre les casques de réalité augmentée et réalité virtuelle sur

place ; vous ne les attacherez pas derrière de telle manière à ce qu'il n'y ait pas de risques ; vous les mettrez devant les yeux, et vous les enlèverez dès que vous voudrez les enlever.

Il y aura toute une histoire qui sera contée grâce aux points fixes qui seront répartis sur tout le parcours, il y en aura environ 7 ou 8. Vous aurez des personnages qui seront animés, que vous pourrez découvrir en 3D. Ce n'est même pas un film, ce sont vraiment des personnages 3D qui seront dans les décors.

L'entretien du site sera assuré par des animaux, cela donnera un côté naturel et nous allons essayer de mettre le moins possible de choses là-haut.

Un petit détail, c'est l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite. Je pense qu'après ce week-end, vous avez compris qu'il suffira que, dans le bâtiment d'en bas, nous aménagions une salle un peu particulière avec quelqu'un qui permettra aux gens de se téléporter à n'importe quel endroit ; ils pourront donc en profiter, et cela nous évitera bien des tracas pour monter sur le rocher. J'ai vu qu'il y avait à l'écran quelques images de ce qui a été proposé ce week-end.

M. LE PRÉSIDENT.- Cela, ce sont les lunettes immersives qui ont failli provoquer un certain nombre de chutes.

Là, ce que vous voyez à l'écran, c'est pour M. MAURS. C'est dans le contrat.

M. MAURS.- Les Gorges de la Jordanne ont toujours le même succès, elles attirent toujours autant de monde. Cette année, au mois d'août, nous avons fait le plein vraiment tous les jours.

Par contre, certains ouvrages s'abîment un petit peu. Il convient donc de les conforter.

Deuxièmement, la fin du parcours est un peu brutale. Le projet que nous allons mettre en place l'année prochaine consiste à aménager la fin du parcours, en le rallongeant de très peu, mais en donnant une vue sur la cascade qui est juste en face et en faisant une plate-forme qui sera beaucoup plus confortable pour organiser la fin du parcours. Le but des travaux de cette année, c'est celui-là. Mais nous sommes obligés de conforter les ouvrages, en particulier les socles des ouvrages existants.

La fin du parcours –que vous voyez là– qui s'arrête brutalement va passer de l'autre côté de la rivière et se terminer par une plate-forme qui sera en face de la cascade qui est derrière. Ce sera beaucoup plus joli et beaucoup plus sympa pour finir le parcours. Voilà ce que l'on peut en dire.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci. C'est mis dans le contrat comme tous les dossiers que nous venons de voir. Qu'est-ce qu'il y a d'autre ?

Cela, c'est le Pôle intermodal, sur lequel nous avançons petit à petit. Le dossier suit son cours, c'est un dossier lourd.

M. ROUME.- Nous sommes encore en phase d'étude.

M. LE PRÉSIDENT.- Il faut effectivement beaucoup réfléchir là-dessus.

Dans le contrat, il y a aussi le soutien du Département aux tribunes Marathon, comme nous l'avions eu pour les tribunes d'honneur. Vous l'avez vu pour ceux qui y sont passés, le chantier a largement démarré. Mais il faut que nous soyons prêts parce qu'en Top 14, c'est le minimum cela.

M. ROUME.- C'est très bien le Top 14. Avec la nouvelle loi qui va être votée, les collectivités n'auront plus le droit de subventionner les clubs de Top 14.

M. LE PRÉSIDENT.- Cela, ce sont les travaux sur la rue Paul Doumer parce que, dans le contrat avec le Département, il y a un certain nombre d'opérations concernant l'eau et l'assainissement, ce qui n'est pas neutre, et où nous avons bien besoin du concours du Département, comme cela avait déjà été le cas sur la desserte en eau de Lacapelle-Viescamp qui a coûté cher.

Un dossier aussi innovant sur lequel nous sommes en train de commencer à avancer, c'est le dossier sur la méthanisation. Nous avons déjà eu l'occasion dans le budget d'en parler, puisque nous avons lancé une étude de faisabilité en vue de réaliser une filière de méthanisation sur le territoire du Bassin d'Aurillac. J'ai souhaité que nous rajoutions à cette étude un complément sur la valorisation du biogaz par production d'hydrogène puisque l'avenir –en tout cas, j'en suis personnellement convaincu– verra une montée en charge importante de l'utilisation de l'hydrogène. Nous avons donc une étude de faisabilité qui a été réalisée et sur laquelle peut-être, Monsieur FRANCO, vous pouvez nous dire rapidement quelques mots parce que cela a l'air de bien se présenter. Nous avons mené l'étude en partenariat avec toute une série de participants, dont le Département, mais aussi un certain nombre d'autres participants.

M. GRANIER.- Nous avons toutes les chambres consulaires qui étaient présentes. Je peux apporter quelques précisions là-dessus puisque c'était moi qui étais en charge de ce dossier-là avec Christian FRANCO. Nous avons quatre projets différents. Nous avons abouti pour arriver sur un projet final qui nous proposerait d'avoir deux outils :

- un outil plutôt orienté vers l'agriculture
- et un outil plutôt industriel et boues de STEP.

Mais je ne vais pas en dire plus parce que, sinon, je peux vous en parler 1 heure et demie. Nous allons laisser Christian FRANCO résumer cela.

M. FRANCO.- Je ne vais pas donner tous les éléments relatifs à cette étude puisqu'elle n'est pas complètement finalisée. Il y a un certain nombre de points encore à terminer. Il conviendra en tout cas d'en faire une présentation aux membres du Bureau pour que nous puissions poursuivre cette étude et que nous ayons les éléments arrêtés par le Bureau. Je vais donc simplement donner quelques informations sur l'étude qui a été lancée, le pourquoi de cette étude et quelques points techniques sur la filière de méthanisation. Enfin, j'évoquerai un peu les perspectives auxquelles nous aboutissons. Je parlerai également de la composante « hydrogène » qui a été évoquée par M. le Président.

Le constat vient de ce que, sur notre territoire, il y a un certain nombre d'acteurs qui sont intéressés pour créer de la méthanisation, qu'ils soient agriculteurs ou qu'ils soient industriels. Mais leur échelle était telle que cela ne permettait pas d'avoir une rentabilité ou de pouvoir faire le projet et de le poursuivre.

La CABA s'est donc portée un peu comme chef de file pour monter une étude de faisabilité en analysant les deux aspects de la chose, l'aspect agricole et l'aspect industriel, et voir dans quelle mesure nous pouvions fédérer ces deux aspects pour monter un projet qui puisse être intéressant, qui concerne tout le territoire de la CABA, les différents acteurs de la CABA, et que nous puissions nous fédérer autour de cela. C'est cette étude qui a été réalisée et confiée au Cabinet d'études GIRUS, qui est en cours de conclusion.

Dans les différents éléments sur lesquels le bureau d'études a travaillé, il y avait :

- l'analyse des procédés ;
- l'analyse des modes de valorisation ;
- deux scénarii qui ont été étudiés, sur lesquels je reviendrai
- et un certain nombre de points sur les bilans auxquels nous pouvions aboutir en matière de production d'énergie ;

- le site d'implantation ;
- les différents éléments relatifs aux coûts d'investissement et d'exploitation ;
- les contraintes réglementaires
- et puis ce que nous pouvions mettre en œuvre comme montage juridique pour fédérer l'ensemble des acteurs pour arriver à une solution qui soit intéressante pour le territoire.

Il y a un certain nombre de points, notamment les derniers, sur la partie financière et sur la partie « montage juridique », qui sont en cours de réflexion et de finalisation.

Je ne vais pas aller très loin dans les différents éléments techniques.

En ce qui concerne la méthanisation, il y a en gros 4 points qu'il faut considérer :

- toute la première partie sur la réception et le prétraitement des différentes matières,
- une partie « digestion ». J'y reviendrai.
- Et puis, il y a ce qui relève de la digestion qui se sépare en deux :
 - une partie qui est le digestat matière dans lequel le biogaz a été extrait
 - et le biogaz qui fait l'objet d'une valorisation.

J'ai un schéma qui montrera les différentes potentialités de valorisation de ce biogaz.

Je passe très vite sur les différentes techniques. Il y a en gros deux techniques :

- un procédé par voie liquide
- et un procédé par voie sèche que j'expliquerai par la suite.

Le procédé par voie liquide répond à un certain nombre de contraintes. Pour faire simple, il correspond plus aux besoins des traitements industriels ; c'est par exemple ce qui peut relever des boues de stations d'épuration, d'apports d'effluents industriels liés au domaine agricole (abattoirs, par exemple) ; industriels pour lesquels les effluents correspondent plus à ce type de traitement, avec derrière des contraintes techniques notamment d'hygiénisation et de température pour éviter les risques sanitaires.

L'autre procédé, c'est un procédé par voie sèche avec deux possibilités d'alimentation : une alimentation continue ou une alimentation discontinue.

Le procédé par voie sèche avec ses différentes caractéristiques correspond plus au traitement des effluents agricoles du type lisier ou fumier, où on peut avoir là soit des alimentations continues, soit différents casiers qui sont alimentés en fonction des apports.

On peut noter l'importance d'avoir ces procédés parce que chacun permet de répondre aux contraintes qui sont liées soit aux effluents industriels, soit aux effluents agricoles.

Je ne détaille pas les éléments de synthèse qui portent sur les caractéristiques techniques de ces différents procédés.

Là, ce sont des schémas et une photo qui montrent comment les procédés peuvent fonctionner.

Je vais m'attarder un peu plus sur la valorisation que l'on peut avoir de ce biogaz. On peut avoir plusieurs productions.

Soit le biogaz est transformé en chaleur et en vapeur, et en général dans cette situation on l'associe à un système de cogénération ; c'est-à-dire qu'une partie de la chaleur et de la vapeur sert au process proprement dit, et la part résiduelle peut être transformée en électricité avec un réseau de chaleur utilisé dans des éléments complémentaires de fonctionnement d'équipements ou un transport électrique pour l'alimentation directe sur le réseau comme on peut l'avoir avec des panneaux photovoltaïques.

Dans notre cas, sur un scénario particulier, nous pouvons arriver à un système de production qui permette d'avoir une injection directe du biogaz, une fois qu'il a été épuré et transformé en méthane, sur les réseaux de distribution de gaz. L'intérêt, c'est que sur le secteur d'Aurillac, nous avons un réseau de canalisations de gaz qui est suffisamment dense et structurant pour permettre d'avoir cette injection. L'une des sources d'utilisation de ce biométhane transformé en gaz, c'est l'injection de gaz dans le réseau avec un intérêt économique relativement important.

Pour ce qui est de la partie « production d'hydrogène », aujourd'hui il y a un certain nombre d'éléments technologiques qui permettent de transformer le biogaz qui existe dans un réacteur de méthanisation en hydrogène. Il y a un procédé chimique qui permet de le faire. Cela renvoie à ce qu'évoquait le Président tout à l'heure sur l'appel à projets auquel nous avons répondu sur la problématique « hydrogène ».

Dans la réflexion qui a été confiée au bureau d'études, il s'agit de voir dans quelle mesure et quel est l'intérêt économique de pouvoir produire une partie de la production de biogaz transformé en hydrogène pour répondre à des utilisations que je peux détailler et pour lesquelles je vais vous donner quelques explications. L'hydrogène peut être utilisé dans le cadre de l'alimentation de piles à combustible. L'intérêt d'avoir cette transformation de l'hydrogène en piles à combustible, c'est que la technologie, notamment sur les véhicules électriques, additionnée à une pile à combustible permet d'avoir une augmentation de l'autonomie ; ce qui est aujourd'hui un des freins au développement de la voiture électrique, c'est la faible autonomie de la voiture.

L'étude de cette filière permet de répondre également à des compléments de réflexion puisque, sur la partie « déplacements » et notamment la partie « déplacements en bus électriques », nous pouvons imaginer qu'à terme nous ayons des compléments de piles à combustible qui permettent d'avoir des augmentations de capacité des kilométrages à effectuer.

Dans les transformations, il y a également les stations GNV ; c'est le gaz naturel issu du biogaz qui peut être aujourd'hui utilisé sur un certain nombre de véhicules, notamment des véhicules de transport.

Cette étude, dans sa faisabilité, a également des répercussions sur d'autres secteurs, notamment le secteur des transports et des déplacements, et peut induire des évolutions sur l'équipement de notre territoire par rapport à d'autres technologies liées au biogaz et à l'hydrogène. Elle peut déboucher à une première étape d'éléments de déplacement qui, aujourd'hui, si les collectivités n'investissent pas, ne pourront pas voir le jour dans notre département.

Nous sommes donc sur des bases techniques et économiques, sur lesquelles nous pouvons nous appuyer pour aujourd'hui commencer à planter les jalons de ces technologies.

Deux scénarii ont été étudiés par le bureau d'études :

- Le premier scénario porte sur la filière agricole et considère les effluents avec un certain nombre d'hypothèses qui ont été faites à partir de rencontres avec les agriculteurs, de contacts avec la Chambre d'Agriculture.
- Le deuxième scénario est un scénario qui lie à la fois une composante de digestion des substrats agricoles et une composante des substrats industriels, avec mutualisation de la production de biogaz de ces deux unités. Là, nous arrivons à des capacités de production qui sont relativement intéressantes économiquement pour en faire soit une injection sur notre réseau de gaz, soit des exploitations électriques et des valorisations différentes et variées, en particulier un sous-produit que nous pourrions utiliser en termes d'hydrogène.

Bien entendu, le bureau d'études a regardé les contraintes réglementaires. Nous serons dans le cadre d'une I.C.P.E. Après, le niveau d'autorisation dépend de la quantité de biogaz qui serait produite. Ce sont tous ces points qui sont à approfondir par le bureau d'études. La réglementation des installations classées pour la protection de l'environnement, ce n'est pas ce qui coûte le moins cher en termes de respect de la réglementation.

Les éléments sur lesquels travaille le bureau d'études consistent à finaliser les aspects financiers en termes d'investissement, de coût de fonctionnement, de rentabilité de l'opération, et également toute la partie « montage juridique » pour trouver une structure qui puisse fédérer les différents partenaires, qu'ils soient agriculteurs, industriels ou des collectivités également, pour monter ce produit, dont il ressort que c'est un produit intéressant pour le territoire.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci, Monsieur FRANCO. C'est un dossier intéressant sur lequel l'étude nous a permis d'avancer plus positivement d'ailleurs que ce que nous pouvions penser initialement. Nous en parlons parce que nous l'avons fléchée dans le contrat avec le Département qui a été partenaire de cette étude. Ce soir, nous voyons une série de dossiers à caractère assez innovant, mais qui démontrent que nous avons la volonté et la capacité de passer à une autre phase de dossier, et qu'il faut toujours essayer d'être assez innovant, que ce soit en matière touristique, que ce soit en matière économique. Ce dossier en est la démonstration. Il est bon que ce type de démarche soit réalisé en partenariat avec d'autres collectivités. Nous essaierons d'y intéresser évidemment la Région.

M. ROUME.- Ce qui va nous permettre de sauver le train.

M. LE PRÉSIDENT.- Cela, je ne le sais pas...

M. ROUME.- Puis-je dire deux mots ?

M. LE PRÉSIDENT.- Oui, bien sûr.

M. ROUME.- C'est un projet ambitieux, mais très important. ALSTOM a présenté à Berlin au début de ce mois le premier train à piles à hydrogène. C'est un train qui évite d'électrifier des lignes et qui peut remplacer les machines diesel. Le premier sera mis en service fin 2017 en Allemagne. L'Allemagne veut remplacer 4 000 trains diesel avec ce processus. Ce type de train transporte 300 personnes, il roule à 140 km/heure et il a 600 à 800 kilomètres d'autonomie. Je pense que pour des lignes comme celles du Massif Central, c'est un projet d'avenir. Si l'Agglomération impulse de tels projets, ce sera un support important pour ce type d'activité, y compris bien sûr pour les réseaux de bus que je n'oublie pas.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci, Monsieur ROUME. Moi, cela fait plusieurs années que je milite fortement et que je casse les pieds de nos services sur la question de l'hydrogène. Je pense que nous avons fait le tour des dossiers.

M. FRANCO.- Il y a aussi le Centre de l'Yser.

M. LE PRÉSIDENT.- Oui, il y a le Centre de Pré-tri qui est inscrit aussi dans le contrat et sur lequel nous avançons assez rapidement puisque je pense que nous pourrions passer à la réalisation assez vite.

M. FRANCO.- Nous avons le Marché Couvert.

M. LE PRÉSIDENT.- Là, ce sont les dossiers sur lesquels nous apportons une contribution à la Ville d'Aurillac puisque c'est intégré dans le contrat avec le Département. La participation du Département est finalisée sur ces dossiers-là.

Il y a l'IFPP où nous nous sommes mis d'accord avec le Département pour contribuer à ce qui manquait, c'est-à-dire 70 000 € pour chacun d'entre nous, puisque la Région avait annoncé par le canal de René SOUCHON qu'il y aurait 80 % de subvention pour ces travaux d'hébergement pour restructurer le logement à l'IFPP, et nous nous sommes mis d'accord, pour permettre à l'IFPP de boucler le budget, de mettre 70 000 € chacun ; ce qui satisfera le membre du conseil d'administration qu'est Georges JUILLARD avant qu'il ne démissionne.

Je pense que, là, nous avons fait le tour des dossiers. Vous voyez que c'est un contrat sur lequel nous avons essayé de mettre une bonne partie des projets qui sont les nôtres.

Ce contrat –je parle sous le contrôle des Conseillers Départementaux– a fait l'objet d'un vote unanime du Conseil Départemental vendredi dernier, et il vous est demandé ce soir d'émettre le même vote.

Y a-t-il d'autres questions ou d'autres remarques sur ce contrat ? Si les Conseillers Départementaux veulent s'exprimer, je leur laisse la parole. Madame LACHAIZE, vous pouvez intervenir.

Mme LACHAIZE.- Vous avez tout dit. Je voulais rappeler que ce vote avait été fait à l'unanimité et que nous ne pouvions que nous en féliciter. Quand on dit parfois que le Cantal n'a pas de projets, la CABA en a beaucoup, et nous avons volé, nous avons joué au rugby, nous avons vu un panel de projets qui est très intéressant pour nos concitoyens. Il est important de rappeler le montant : 2 640 000 € pour ces 11 opérations. Je pense que la CABA et tous les élus ici présents peuvent se satisfaire de ce soutien appuyé du Département pour la CABA et aussi pour la Ville d'Aurillac sur le projet du Marché Couvert à hauteur de 150 000 €, si je ne me trompe pas.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci. Y a-t-il d'autres questions ou observations ? Non. Je vais mettre cette délibération aux voix.

Y a-t-il des votes contre ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

La délibération n° 2016/126 est adoptée à l'unanimité. Le contrat est donc voté à l'unanimité, comme au Conseil Départemental.

Nous passons à la délibération suivante. C'est M. Jean-Pierre ROUME qui va nous parler du Schéma Directeur d'Accessibilité avec l'Agenda d'Accessibilité Programmée dans les transports publics.

DÉLIBÉRATION N° 2016/127 : ADOPTION DU SCHÉMA DIRECTEUR D'ACCESSIBILITÉ-AGENDA D'ACCESSIBILITÉ PROGRAMMÉE DANS LES TRANSPORTS PUBLICS

Rapporteur : M. ROUME

M. ROUME.- Merci, Monsieur le Président. Le 11 février 2005, est parue la loi n° 2005-102 « pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées ». Ce texte formalisait un droit à l'accessibilité et fixait deux échéances majeures pour sa mise en application :

- le 11 février 2008, date à laquelle les Schémas Directeurs d'Accessibilité devaient être adoptés ;

- le 11 février 2015, date à laquelle les réseaux de transports devaient avoir été mis en accessibilité.

Mais, face aux contraintes importantes et aux coûts engendrés par ces mises aux normes, de nombreuses collectivités ont rencontré des difficultés, soit pour établir leur Schéma Directeur d'Accessibilité, soit pour le mettre en œuvre, au point qu'il est apparu que l'échéance du 11 février 2015 ne serait pas respectée pour nombre d'entre elles.

Dès lors, afin d'assouplir les conditions de la mise en accessibilité, a été adoptée le 26 septembre 2014 l'ordonnance n° 2014-1090 relative « à la mise en accessibilité des établissements recevant du public, des transports publics, des bâtiments d'habitation et de la voirie pour les personnes handicapées ».

Cette ordonnance a été complétée par deux décrets, parus le 4 novembre 2014 :

- le décret n°2014-1321 relatif au Schéma Directeur d'Accessibilité–Agenda d'Accessibilité Programmée (SDA-Ad'AP) pour la mise en accessibilité des services de transport public de voyageurs, qui définit le contenu du schéma, les conditions de son approbation et les modalités de prorogation des délais de son exécution ou de son dépôt ;
- le décret n°2014-1323 relatif aux points d'arrêt des services de transport public à rendre accessibles de façon prioritaire aux personnes handicapées et précisant la notion d'impossibilité technique avérée.

Enfin, le décret n°2015-1755 du 24 décembre 2015, relatif à la détermination de la proportion minimale de matériel roulant accessible affecté aux services publics réguliers et à la demande de transport routier de voyageurs, a fixé les taux de véhicules accessibles à détenir, en fonction du type de véhicule, ainsi que les échéances à respecter en la matière.

L'objectif de l'ordonnance de septembre 2014 était de donner aux collectivités des délais supplémentaires pour assurer la mise en accessibilité de leurs bâtiments et de leurs services de transport à condition de déposer un SDA-Ad'AP avant le 26 septembre 2015, c'est-à-dire il y a un an. Il fallait donc déposer ce schéma.

Suite à un nouvel arrêté du 27 mai 2015 qui permettait de faire des demandes de prorogation de délais pour le dépôt ou pour l'exécution de ce schéma, nous avons déposé un dossier auprès de la Préfecture du Cantal, demandant à M. le Préfet un délai supplémentaire pour adopter ce schéma. Ce qui a été accepté en date du 18 septembre 2015, et donc nous avons jusqu'à demain pour le dépôt du schéma. C'est la raison pour laquelle nous avons une délibération ce soir en Conseil Communautaire.

Au final, le Schéma qui concerne les transports de la CABA est composé de 8 parties. Il a été élaboré au cours du printemps et dans l'été 2016. Ces 8 parties sont les suivantes :

- 1) Le rappel de la réglementation applicable en matière d'accessibilité dans les transports
- 2) Les transports et la mobilité au sein de la CABA
- 3) La méthodologie pour l'élaboration du SDA-Ad'AP de la CABA
- 4) Les points d'arrêt prioritaires à la mise en accessibilité
- 5) L'accessibilité du matériel roulant
- 6) L'accessibilité des services aux usagers : information et préparation au voyage
- 7) Le service de substitution, c'est-à-dire le Transport pour les Personnes à Mobilité Réduite
- 8) Les modalités de suivi et d'actualisation du schéma

Les développements concernant les points d'arrêt « prioritaires » à la mise en accessibilité constituent la partie la plus conséquente et la plus sensible du schéma. Conformément au décret n° 2014-1323, un arrêt est considéré comme prioritaire pour la mise en accessibilité s'il répond à l'un des critères suivants :

- il est situé sur une ligne structurante du réseau de transport public urbain ;
- il est desservi par au moins deux lignes de transport public ;
- il constitue un pôle d'échanges ;
- il est situé dans un rayon de 200 mètres autour d'un pôle générateur de déplacements ou d'une structure d'accueil pour personnes handicapées ou âgées.

Une fois les arrêts prioritaires à la mise en accessibilité déterminés, ont été éliminés tous ceux qui répondaient aux caractéristiques des Impossibilités Techniques Avérées (ITA), à savoir les arrêts qui présentent une pente trop forte ou un environnement global trop étroit ou ceux pour lesquels la mise aux normes présente un coût disproportionné par rapport à leur utilité sur le réseau.

Au final, ce travail a permis de retenir :

- 6 arrêts à mettre en accessibilité sur le réseau périurbain,
- 33 sur le réseau urbain.

Le calendrier proposé pour ces aménagements est essentiellement fixé en fonction du nombre de critères légaux remplis pour chacun des arrêts et de leur fréquentation moyenne. Concernant l'accessibilité du matériel roulant, l'agenda proposé décrit précisément le niveau d'accessibilité actuel des véhicules et prévoit les actions à mener en la matière ; il est à noter toutefois que les véhicules du réseau urbain seront, compte tenu des acquisitions en cours, tous accessibles dans le courant de l'année 2017.

Concernant l'accessibilité des services aux usagers, l'information aux voyageurs devrait être intégralement mise à jour dans le cadre de la restructuration du réseau en cours et donc rendue accessible à tous.

Pour la formation du personnel à l'accueil, un calendrier a là aussi été mis en place, et l'ensemble des agents en contact avec le public sera formé d'ici 2020.

Les délais de mise en accessibilité prévus par la réglementation sont de 3 ans pour le réseau urbain, de 6 ans pour le réseau périurbain. Il est à noter que l'agenda proposé par la CABA comporte d'ores et déjà des demandes de dérogation à ces délais, notamment compte tenu des contraintes budgétaires fortes qui concernent la mise en accessibilité des arrêts qui est principalement à la charge des communes et doit pouvoir principalement s'exécuter parallèlement à leurs projets d'aménagement de voirie, car il ne s'agit pas d'aménager un arrêt si on doit faire des travaux de voirie dans l'année qui suit.

Enfin, la réglementation dispose que des bilans de l'exécution des orientations prévues par ce schéma soient réalisés périodiquement et adressés à M. le Préfet. Ces éléments sont bien sûr intégrés dans le schéma établi par la CABA et que nous vous demandons d'approuver ce soir.

Le SDA-Ad'AP des transports de la CABA vous a été transmis par mail récemment.

Il vous est donc proposé d'adopter ce schéma.

Je le rappelle, c'est un schéma qui est évolutif. Ce ne sont pas des choses figées. Au regard des réalisations qui pourront se faire dans les communes, il peut être légèrement modifié, que ce soit au niveau de l'échéancier ou au niveau des arrêts qui auraient été priorités dans le schéma.

Nous vous demandons aussi d'autoriser M. le Président à déposer ce schéma auprès du Préfet du Département du Cantal.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci, Monsieur ROUME. C'est un dossier difficile parce que l'application de cette loi pose beaucoup de problèmes techniques et engendrerait des coûts insurmontables d'ailleurs pour les communes. Nous avons donc essayé d'être précis. Nos Services ont beaucoup travaillé là-dessus et Jean-Pierre ROUME s'en est beaucoup occupé aussi pour essayer vraiment de réaliser ce qui est indispensable parce qu'il y a vraiment certains endroits où cela n'a aucun sens de mettre en place ces dispositifs.

Voilà donc ce que nous vous proposons. Et puis, comme l'a dit Jean-Pierre, cela peut être modifié et évolutif, et cela se fera progressivement. Mais, par rapport au point d'où nous étions partis, je crois que nous avons beaucoup travaillé pour arriver à des solutions acceptables pour tout le monde, ce qui n'est pas facile. Nous allons essayer d'économiser les finances des communes.

Y a-t-il des questions là-dessus ? Non. Je mets donc la délibération aux voix.

Y a-t-il des votes contre ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

La délibération n°2016/127 est adoptée à l'unanimité. Je vous remercie.

C'est toujours M. ROUME qui présente la délibération suivante sur le rapport sur la SPL STABUS.

DÉLIBÉRATION N° 2016/128 : PRÉSENTATION DU RAPPORT SUR LA SITUATION DE LA SA-SPL STABUS AU TITRE DE L'ANNÉE 2015

Rapporteur : M. ROUME

M. ROUME.- Merci, Monsieur le Président. Je vais essayer de synthétiser ce rapport. Je suppose que tout le monde l'a lu avec beaucoup d'attention.

Le rapport pour l'année 2015 de la SA-SPL STABUS présente un certain nombre de faits marquants.

Premièrement, l'année 2015 aura été marquée par la mise en œuvre de la régie de recettes et d'avances auprès de STABUS au 1^{er} mai 2015. C'est-à-dire que c'est désormais l'Agglomération qui est propriétaire des recettes de toutes les ventes de billets et STABUS qui les perçoit pour son compte, dans le cadre du contrat de délégation, et gère les fonds nécessaires pour le fonctionnement du service de transport en rapport avec les contrats qui ont été signés.

Et puis, le deuxième fait marquant, c'est que c'est la première année où les transports, au niveau de la CABA, fonctionnaient sans l'assistance de Transdev, c'est-à-dire complètement en régie autonome.

Vous avez dans ce rapport les modes de mobilité et de déplacement qui sont recensés, à savoir :

- le vélo ;
- le transport à la demande ;
- les différentes offres ;
- le service des transports pour les personnes à mobilité réduite, qui est en forte augmentation : + 36 % en 2015 par rapport à 2014.

Vous avez dans le rapport tous les détails concernant les principaux événements, ainsi que les éléments qui concernent le fonctionnement de STABUS et la maîtrise des coûts de maintenance où des efforts considérables ont été faits.

Ce qui fait que nous avons, en 2015, un résultat net pour la SPL STABUS de 62 880 € HT, contre un déficit de 30 473 € HT l'année précédente, en 2014. Il ne faut pas tirer de conclusion hâtive. Cela est dû essentiellement à des économies sur le carburant, à une gestion rigoureuse, au fait que nous n'avons plus le contrat d'assistance à payer à Transdev, même si nous avons dû recruter un directeur. Il est à noter aussi que, pour l'année 2015, les effectifs étaient en équivalents temps plein de 46,3 salariés en 2014, contre 45,5 salariés en 2015, mais il faut préciser que le taux d'absentéisme a fortement baissé à 4,77 % contre 7,52 % l'année précédente ; ce qui génère aussi une meilleure gestion. Il y a aussi un effort considérable qui a été fait sur l'entretien et le stock de pièces détachées de l'atelier. Tous ces éléments ont amené ce résultat. Ce n'est pas du tout sûr qu'en 2016 nous ayons les mêmes résultats, puisqu'il y a eu beaucoup plus de pannes sur les bus. Mais les années suivantes, avec le nouveau matériel, tout devrait rentrer dans l'ordre, en espérant qu'il n'y ait pas trop de pannes.

Il y a une fréquentation ensuite concernant les transports qui est stable, même s'il y a des choses qui changent, avec différents ratios intéressants.

Notez quand même que nous avons, contrairement à la SEM Aurillac Développement et j'ai bien écouté Charly DELAMAIDE tout à l'heure, une progression des recettes publicitaires. Alors peut-être que nous avons piqué des parts de marché à la SEM Aurillac Développement... En tout état de cause, nous avons 36 600 € de recettes publicitaires en 2015 à la STABUS, contre 32 000 € en 2014 et 27 000 € en 2013.

Voilà ce que l'on peut dire grosso modo sur ce rapport. Je vous passe les détails, vous pouvez les consulter aisément dans la note qui est jointe à la délibération.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci, Monsieur ROUME. Sur le fait qu'il y ait des bénéficiaires, je ne veux pas saper votre magnifique démonstration mais il faut quand même rappeler qu'il y a une contribution significative du Budget Général sur les Transports...

M. ROUME.- Là, nous parlons de la STABUS, mais pas du Budget des Transports, Président. Il ne faut pas confondre les deux.

M. LE PRÉSIDENT.- Nous ne confondons pas les deux. Pour la STABUS, ça va, c'est en équilibre, nous vous en félicitons. Mais globalement, on ne peut appréhender quand même la question des transports que si l'on se souvient de notre contribution du Budget Général sur le Budget des Transports et puis aussi du fait que les investissements –et je pense à l'acquisition des bus– sont supportés par le Budget de la Communauté d'Agglomération.

M. ROUME.- C'est dans le cadre du contrat qui est passé entre l'Autorité Organisatrice qu'est la CABA et la Société Publique Locale qu'est la STABUS.

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des questions sur cette délibération ? Monsieur MOINS, vous avez la parole.

M. MOINS.- Je voudrais avoir une précision puisqu'on se rend compte que la production vendue des services a baissé de manière assez nette entre 2014 et 2015 puisqu'elle est passée de 263 000 € à 109 000 € et qu'il y a une baisse des titres. En réalité, si je comprends bien, il y a une baisse de la billetterie a priori. Alors comment arrive-t-on à compenser cela ? Est-ce qu'il y a des idées ? Comment explique-t-on cette baisse et comment peut-on espérer compenser cette baisse pour les années à venir ?

M. ROUME.- En fait, cela est notamment dû à un jeu d'écritures, ai-je envie de dire. Auparavant, la STABUS encaissait les ventes de billets directement, elle achetait la billetterie à la CABA qui lui rachetait le stock restant en fin d'année et cela amenait à des sommes considérables. Désormais, c'est la régie de la CABA qui encaisse les ventes de billets. Là, il n'y a plus que ce qui est payé à la STABUS directement par l'Autorité organisatrice, puisque c'est une gestion publique. En fait, il y a une stabilisation des ventes, mais c'est ce jeu entre le fonctionnement en régie et auparavant le fonctionnement en SEM et avec un prestataire extérieur qui a modifié considérablement les choses. Mais cela n'apparaît pas en tant que tel dans le rapport sur la STABUS.

M. MOINS.- Nous allons nous fier à la compétence de Jean-Pierre ROUME.

M. ROUME.- Il ne faut se fier à personne... Mais c'est bien cela en fait.

M. LE PRÉSIDENT.- S'il n'y a pas d'autres observations, nous prenons acte de ce rapport. Le Conseil Communautaire prend acte de la délibération n°2016/128.

La délibération suivante qui porte sur la prorogation du Programme Local de l'Habitat de la CABA va être présentée par M. ROUSSY.

DÉLIBÉRATION N° 2016/129 : PROROGATION DU PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT DE LA CABA 2012/2015

Rapporteur : M. ROUSSY

M. ROUSSY.- Comme vous le savez, notre Programme Local de l'Habitat arrive à son terme, et nous avons anticipé par la prise de compétence et la prescription de notre PLU en embarquant dans le document global qu'est le PLU la partie « habitat ». C'est pour cela que nous avons un PLUi-H.

Ceci dit, le PLH précédent étant caduc, nous avons dû demander au Préfet une dérogation pour que sa validité soit prolongée jusqu'à l'adoption, par le Conseil Communautaire, de notre PLU, et vous savez que cela ça va nous envoyer en 2019-2020. Le Préfet a la possibilité d'accorder une prorogation de trois ans. Nous le lui avons écrit, il nous l'a accordée. Nous sommes en phase d'élaboration du bilan parce qu'il y a une évaluation obligatoire que nous avons confiée au bureau d'études qui est le bureau d'études qui travaille pour nous au niveau du PLU. Il devrait nous rendre ses conclusions le mois prochain sur cette partie-là. Ce qui nous fait –je vous le rappelle au passage– une économie puisque c'était une somme de plus de 50 000 € si nous avions fait un PLH indépendant du PLU, et le fait que nous ayons anticipé cette compétence nous permet de faire cette économie.

Voilà ce que je pouvais dire globalement sur cette délibération. Tout cela, pour votre information, est complété par une convention d'équilibre territorial et un document particulier qui est le plan partenarial de gestion de la demande du logement social. C'est une obligation que nous avons en tant que Communauté d'Agglomération. Tout cela passera lors d'un prochain Conseil. C'est l'obligation qui nous est faite –et la compétence est communautaire– de coordonner les actions des organismes bailleurs sociaux, en l'occurrence, pour ce qui nous concerne, Logisens et Polygone. Le travail se fait en parfaite concertation. Nous aurons l'occasion de vous présenter un travail que les bailleurs nous ont présenté, qui est fort intéressant, qui est l'état du logement social cumulé des deux organismes sur l'ensemble de l'agglomération.

La délibération a comme simple vocation à approuver la prorogation du PLH, compte tenu de l'accord que M. le Préfet nous a donné. Trois ans, ce sera peut-être un peu juste, mais il y a possibilité de renouveler en temps voulu cette prorogation.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci, Michel. Y a-t-il des questions là-dessus ? Non. Je mets donc la délibération aux voix.

Y a-t-il des votes contre ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

La délibération n°2016/129 est adoptée à l'unanimité. Je vous remercie.

Je passe la parole à Roland CORNET qui va clôturer brillamment ce Conseil Communautaire.

DÉLIBÉRATION N°2016/130 : PERSONNEL – TABLEAU DES EMPLOIS

Rapporteur : M. CORNET

M. CORNET.- Merci, Monsieur le Président. Notre dernier tableau des effectifs remontait au 29 février 2016. Il a donc fallu que nous révisions un petit peu ce tableau. Ce tableau recense par filière l'ensemble des emplois permanents créés au sein de la Communauté d'Agglomération, que ces emplois soient affectés ou vacants, destinés à des agents titulaires ou non titulaires (emplois contractuels permanents).

Les emplois ou missions aidés, dits non permanents tels que les CUI, les emplois d'avenir et les services civiques font également l'objet d'un état récapitulatif.

Une actualisation du tableau est aujourd'hui nécessaire afin de prendre en considération les modifications intervenues depuis l'adoption du dernier tableau des effectifs par délibération en date du 29 février 2016.

De plus, il est rappelé que si un nombre important de postes vacants relevant des cadres d'emplois de la fonction publique territoriale apparaît dans ce tableau, ces volumes ne correspondent aucunement à des emplois existants ou à pourvoir au sein de la collectivité.

Je ne détaillerai pas tous les tableaux qui figurent sur les documents qui vous ont été adressés, vous avez dû les lire attentivement. Simplement, je pourrai rajouter que c'est surtout la dernière ligne qui est intéressante ; cela nous permet de constater que nos effectifs à la Communauté d'Agglomération restent stables et c'est ce qui est important dans l'actualité d'aujourd'hui.

Nous demandons donc tout simplement au Conseil Communautaire de bien vouloir valider le tableau des effectifs en prenant en compte les créations et suppressions de postes qui sont indiquées dans ce tableau.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci. Y a-t-il des questions là-dessus ? Non. Je mets donc cette délibération aux voix.

Y a-t-il des votes contre ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

La délibération n°2016/130 est adoptée à l'unanimité. Je vous remercie.

DÉCISIONS DU PRÉSIDENT ET DU BUREAU PRISES EN REGARD DE LA DÉLÉGATION ACCORDÉE PAR LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Décisions prises depuis le dernier Conseil du 4 juillet 2016

(Pas d'observations – Le Conseil Communautaire prend acte des décisions)

(La séance est levée à 22 h 45)
